

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
 Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire
 M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 29 janvier 2008, 13 h 30
Centre récréatif de Repentigny
740, rue Pontbriand
Repentigny

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 JANVIER 2008	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MARC CORRIVEAU.....	7
EMMANUELLE BEAUCHAMP.....	23
FRANÇOIS VALIQUETTE	30
CHARLES MOREAU.....	34
MANON FORTIN.....	44
RENÉ CYR	48
GUY PLAMONDON.....	50
REPRISE DE LA SÉANCE	58
MARIO DESROSIERS	58
KAREL MÉNARD	64
ROLANDE DULONG.....	69
MARC CORRIVEAU.....	80
FRANÇOIS VALIQUETTE	83
LINDA MALETTE	110

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Nous allons débiter cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Monsieur Marron.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

15 Monsieur le Président, nous sommes à finaliser la carte de mise à jour des écoles, des maisons de retraite, qui avait été demandée hier. Et d'après les informations qui m'ont été données, on pourrait vous la remettre demain matin.

LE PRÉSIDENT :

20 Excellent. Merci, Monsieur Marron.

25 Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des documents qui ont été déposés ou que vous souhaitez déposer, ou encore certaines réponses que vous voulez apporter? Je vais y aller avec vous, Monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

30 Oui, Monsieur le Président, excusez. J'avais fait un tour en arrière parce que j'étais en retard. Oui, vous aviez demandé justement de déposer certains documents, madame Marie-Josée Gauthier va vous dire exactement ce qu'elle a déposé en arrière.

LE PRÉSIDENT :

35 Parfait. Oui, Madame Gauthier.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

40 Bonjour.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

45 Donc, c'est ça, j'ai retrouvé les exigences de rejets de la station d'épuration de Mascouche – Lachenaie. Alors, j'ai neuf copies ici que je pourrai laisser à l'avant. C'est une page avec un tableau et on retrouve donc les exigences dans ce tableau-là.

50 J'avais un complément aussi d'information. Il y a une dame qui m'a posé comme question hier à savoir si le ministère de l'Environnement faisait des mesures d'air ambiant. J'ai vérifié ce matin. Ce que j'avais dit hier, bon, nous, on fait des mesures sur le terrain. On a des stations de mesure qui mesurent l'indice de qualité de l'air. Ça, on parle du smog, l'ozone par exemple, les matières particulaires. Ça, c'est en temps réel, il y a plusieurs stations. On a ça sur le site Internet. C'est plus au niveau, comme je vous dis, smog, etc. Donc, on a su par exemple que, 55 hier, il y avait un gros épisode de smog à Montréal.

60 Mais il y a aussi un programme en collaboration avec le gouvernement fédéral, où on retrouve aussi sur le site Internet, il y a un rapport qui est déposé, et là on mesure des composés organiques volatils. Il y a une station à l'Assomption, à Rivière-des-Prairies et à Pointe-aux-Trembles, c'est les stations les plus proches de la région ici. C'est un programme, comme je vous dis, qui est fait en collaboration avec le gouvernement fédéral. Donc, les données, c'est le 65 gouvernement fédéral qui les a, qui les dépose sur leur site Internet.

70 Mais on a aussi le gouvernement du Québec qui a déposé un rapport, en décembre 2005, sur les composés organiques volatils dans l'air ambiant au Québec, bilan 1989-1999, que je pourrai déposer aussi.

LE PRÉSIDENT :

75 Parfait. Donc, on s'attend à ce que vous le déposiez. Merci, Madame Gauthier.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

80 Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

85 Monsieur Hakizimana.

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

90 Oui, bonjour. Alors, j'ai déposé les documents de référence sur les effets de santé autour des sites d'enfouissement, comme vous me l'aviez demandé hier. J'ai déposé aussi une analyse sommaire sur la revue de littérature sur l'*aspergillus fumigatus*, plus quelques articles

85 également. C'est ces documents-là que j'ai déposés.

Alors, hier, j'ai parlé des données de surveillance où j'ai essayé d'expliquer certains cancers, notamment le cancer pulmonaire. En fait, j'ai essayé d'utiliser les tableaux des données de surveillance que nous avons à la Direction de santé publique. Je pense que je pourrai y revenir
90 demain. Je demanderais à ce que quelques explications que j'ai tenté de donner hier ne soient pas retenues par la commission.

Il y a aussi quelques questions qui m'ont été posées, sur lesquelles... d'abord, il y a des questions qui nécessitent des réponses. Vous m'aviez demandé de donner des réponses pour
95 aujourd'hui.

On m'avait demandé, on avait posé comme question s'il y a une étude pour valider l'innocuité des patients d'un hôpital situé à proximité d'un site d'enfouissement. J'ai regardé ce matin, je n'ai pas trouvé de telles études ni de la littérature ni à la Direction de la santé publique.
100

On comprend, en fait, que pour mener des études épidémiologiques de ce genre-là, il faut avoir une raison sérieuse de le faire. Or, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas un indicateur ou indice ou quoi que ce soit qui nous indique qu'il y a une menace quelconque à la santé de la population avoisinante et encore moins à l'Hôpital Le Gardeur.
105

L'autre question qui avait été posée, une personne avait évoqué un projet d'agrandissement de l'hôpital où, semble-t-il, on ajouterait deux étages ou quelque chose comme ça, et la question était de savoir s'il y a une étude qui tiendrait compte de la proximité du site d'enfouissement et des risques que ce dernier pourrait causer. Je suppose est-ce que c'est par rapport à l'agrandissement? Est-ce que c'est par rapport à l'hôpital? De toute façon, s'il n'y a pas un problème avec l'hôpital actuel, je ne vois pas pourquoi ça poserait un problème si on l'agrandissait en hauteur ou en largeur.
110

LE PRÉSIDENT :

115 Mais par ailleurs, Monsieur, je présume que l'agrandissement d'un hôpital ne relève pas de votre ministère mais plutôt de l'hôpital lui-même.

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

120 C'est ça. C'est exactement cela. C'est ce que j'allais ajouter. D'abord, je ne suis même pas au courant d'un agrandissement quelconque. Et puis s'il y avait agrandissement, les responsables feraient des études relativement à ça.

125 Enfin, pour terminer, il y avait une petite question aussi qui avait été posée à savoir si je

suis autorisé à donner des opinions médicales. J'aimerais revenir là-dessus pour dire tout simplement que si je représente, j'ai un mandat du ministère de la Santé et des Services sociaux, donc je peux répondre selon mon âme et conscience, selon mes compétences aussi.

130 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et, au besoin, vous pouvez vous faire aider par d'autres personnes. Exact?

135 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Exact.

LE PRÉSIDENT :

140 Bien, je vous remercie beaucoup, Monsieur Hakizimana.

Bonjour, Monsieur Brousseau. Je suis certain que vous n'avez pas de documents à nous déposer, sauf qu'on vous souhaite la bienvenue à l'audience publique.

145 Et pour les gens qui sont dans la salle, si vous avez des questions relatives aux goélands, bien, monsieur Brousseau est ici cet après-midi et ce soir. Donc, toutes les questions qui pourraient s'adresser à Environnement Canada, donc, autant faire se peut, les poser cet après-midi et ce soir. Donc, si vous avez des questions, préparez-les et ça nous fera plaisir de soumettre ces questions-là à monsieur Brousseau.

150 Merci et bienvenue encore une fois, Monsieur Brousseau.

Maintenant, au niveau de la Ville de Repentigny.

155 **M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Je n'ai pas de documents à déposer

LE PRÉSIDENT :

160 Parfait. La Ville de Terrebonne.

M. LUC PAPILLON :

165 Monsieur le Président, concernant la Régie d'assainissement Terrebonne – Mascouche, en complément aux documents déposés aujourd'hui par les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement, nous avons déposé à l'avant les rapports

170 d'analyse mensuels de l'usine d'assainissement émis à l'attention du MAMR, de façon mensuelle, et ce, pour les quatre dernières années.

Et pour les fins de l'enregistrement, je tiens à spécifier aussi pour les travaux que, si vous le souhaitez, le rapport annuel du mois de décembre se veut un résumé également des onze mois antérieurs, mais tous les documents ont été déposés.

175 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Mais je pense que ça aurait été suffisant de déposer seulement le mois de décembre, parce qu'on retrouve effectivement les données de toute l'année complète. Mais si chaque mois a été compilé, bon, bien, nous allons les prendre.

180 **M. LUC PAPILLON :**

On n'a pas pris de chance, Monsieur le Président.

185 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

190 **M. LUC PAPILLON :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

195 Merci. Ensuite de ça, au niveau de la MRC Les Moulins, Madame Laliberté.

Mme CHANTAL LALIBERTÉ :

200 Merci. Alors, juste vous confirmer que je n'ai rien déposé de nouveau puisqu'il n'y a pas eu d'autres questions de précision, demandes de précision hier.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Madame Laliberté.

205 Ensuite, au niveau de la Communauté métropolitaine de Montréal, la CMM, Monsieur Rochefort.

M. MICHEL ROCHEFORT :

210

Oui, bonjour, pour vous dire que j'ai déposé un nouveau document, qui est le rapport final à la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine, rapport final qui dresse un peu le portrait des activités fait en 2007 concernant l'autonomie régionale et les technologies, les recherches alternatives.

215

J'ai deux précisions aussi à apporter concernant des questions qu'on m'a demandées hier. Premièrement, la question à savoir quelle était la municipalité la plus loin à enfouir ses déchets sur le site de BFI, la distance c'est environ 70 kilomètres, ce serait une municipalité des MRC soit de Vaudreuil – Soulanges, soit de Roussillon. Les deux MRC l'utilisent, elles sont à peu près

220

relativement à la même distance.

Quant à la quantité, disons le désagrégé des données des villes de la couronne nord qui utilisent le site de BFI, on est encore en train de travailler sur ces données. On va arriver à une évaluation sommaire. Pour les chiffres précis, on pourrait demander à BFI peut-être de les fournir, étant donné qu'ils doivent les avoir au sein de leur contrat. Sauf que je vais être en mesure

225

demain de fournir une évaluation sommaire.

LE PRÉSIDENT :

230

Merci beaucoup, Monsieur Rochefort.

Je vais répéter aussi, si vous avez l'intention de présenter un mémoire à la commission, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission, qui est à la table évidemment située à l'arrière de la salle.

235

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leur question. Vous pouvez poser une question par intervention, et ce, sans sous-questions. Compte tenu qu'il y a déjà des gens qui se sont enregistrés hier soir, donc on va continuer dans la même veine, c'est-à-dire une

240

question par personne. Vous pouvez vous réinscrire autant de fois que vous le souhaitez.

Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Donc, hier soir, on a vu qu'il y avait un peu d'indiscipline de ce côté-là. Donc, je demanderais, tant aux participants qu'aux personnes-ressources ou encore au promoteur, de s'adresser au président lorsque vous

245

avez une question et que vous donnez une réponse.

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

250

J'invite maintenant à l'avant monsieur Robert Lemay. Monsieur Lemay n'est pas là. Madame Emmanuelle Beauchamp. Monsieur Éric Fortier. Monsieur Marc Corriveau.

255

J'aimerais aussi rappeler aux participants dans la salle qui sont intéressés à venir faire la visite du lieu d'enfouissement technique avec la commission, de vous inscrire auprès de madame Olivier à l'arrière. Donc, vous avez jusqu'à ce soir pour vous inscrire. Merci.

Oui, bonjour, Monsieur Corriveau.

260

M. MARC CORRIVEAU :

Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur. Une petite question simple, Monsieur le Président.

265

Quels sont les projets de valorisation que le promoteur a l'intention de mettre en place pour valoriser l'ensemble des biogaz qui sont captés sur le site, les biogaz futurs qui vont être produits et les biogaz même des anciennes cellules.

LE PRÉSIDENT :

270

Parfait, merci, Monsieur Corriveau. Monsieur Marron.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

275

Donc, actuellement, je rappelle qu'il y a 4 mégawatts d'électricité produits à partir du biogaz. On a donc un volume de biogaz excédentaire. Et actuellement, nous étudions un procédé de traitement de ces biogaz pour les transformer en gaz naturel de manière à les injecter dans les pipelines de... je pense c'est Trans-Canada Pipeline. C'est un projet qui est très avancé et on espère bien le mettre en oeuvre en 2008, 2009.

280

LE PRÉSIDENT :

Donc, je présume qu'il y a des études qui sont en cours à ce sujet-là, Monsieur Marron?

285

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

290

Est-ce que ces études-là sont confidentielles ou encore vous pouvez les déposer, au

moins avoir peut-être un rapport d'étape? Parce qu'il semblerait... ce n'est pas terminé à l'heure actuelle ces études.

295 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Non. Les études sont en cours. Il y a eu des évaluations économiques de faites, évaluations techniques. Je n'oserais pas trop m'avancer, ce n'est pas moi qui suis en charge de ce dossier, mais je sais qu'il y a un premier mandat, un premier financement qui a été accordé à l'interne pour aller jusqu'aux études de détails.

300

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a quand même eu un rapport d'étape qui a été préparé, j'imagine?

305

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui. Juste un instant, je peux vérifier avec monsieur Normandin.

310

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

315

Oui, on pourrait demain vous présenter sous forme d'une projection ce qu'il en est de ce dossier, où on en est rendus.

LE PRÉSIDENT :

320

Donc, une présentation qui...

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

325

On va essayer de le faire dans cinq minutes.

LE PRÉSIDENT :

... qui ne dépassera pas effectivement cinq à sept minutes?

330

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui.

335 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent, Monsieur Marron. Monsieur Fortin.

340 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Est-ce que vous connaissez la quantité de biogaz qui serait concernée par ce traitement-là?

345 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Relativement, je pense que c'est environ deux fois la quantité de biogaz actuellement utilisée par la centrale.

350 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Si je comprends, il y aura l'équivalent de 11 000 mètres cubes par heure qui est brûlé par les torchères et il y aurait 2 700, je n'ai pas les chiffres devant moi, pour la centrale hydroélectrique. Est-ce que le projet, c'est de récupérer parmi les 11 000 mètres cubes qui sont brûlés pour en faire du traitement?

355

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

En fait, le projet est, avant que le biogaz ne soit envoyé à l'incinération, de le traiter pour le rendre conforme en qualité aux exigences de Gaz Métropolitain. Donc, en fait, l'essentiel du procédé consistera – de toute façon, on pourra vous le présenter plus avant demain – pour purifier le gaz avant de l'injecter dans le réseau.

360

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

365 Ça, je comprends bien. Mais est-ce que c'est à partir du gaz qui est déjà brûlé?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Non, non.

370

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Est-ce que c'est du gaz qui est récupéré?

375 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'est du gaz qui est récupéré par extraction, qui n'est pas brûlé. Parce que si on le

brûlait, à ce moment-là on perdrait évidemment toutes les caractéristiques.

380 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Autrement dit, on parlait des fuites hier, hier on parlait des fuites de gaz, c'est du gaz supplémentaire que vous récupérez?

385 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Non. Actuellement, tout le biogaz qui est capté, on parlait de 95 % de récupération, il y en a une partie qui est utilisée dans la centrale de production d'électricité pour produire 4 mégawatts et le reste de ce biogaz est incinéré dans des torchères à flamme invisible. Ce que l'on projette, c'est d'arrêter cette incinération dans les torchères, on va continuer la production d'électricité, mais tout le reste du biogaz sera détourné des torchères pour être valorisé.

390

LE PRÉSIDENT :

395 Et est-ce qu'au même titre, vous allez récupérer des biogaz qui sont déjà... si on prend, par exemple, au niveau des anciens sites qui sont fermés à l'heure actuelle, il y a quand même des biogaz qui sont produits, qui s'échappent, etc., qui sont brûlés. N'est-ce pas?

400

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

405 Est-ce que, dans votre projet, ces biogaz-là seraient récupérés?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Absolument.

410

LE PRÉSIDENT :

Absolument?

415 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Il faut préciser que les anciennes cellules font l'objet d'un système de captage actif de biogaz, c'est-à-dire qu'il y a des puits, une mise en dépression, et c'est l'ensemble de ce biogaz qui va faire l'objet de la valorisation.

420

LE PRÉSIDENT :

425 Dans votre présentation de demain, est-ce que c'est possible de nous faire un topo de l'ensemble du site avec tous les biogaz qui sont produits par les différents secteurs et ceux qui éventuellement seront produits et, à partir de ça, de nous expliquer exactement ce qu'il en sera en termes de récupération et de valorisation?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

430 Oui.

LE PRÉSIDENT :

435 Oui, Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Pouvez-vous identifier le pourcentage de gaz fugitif?

440 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Qui n'est pas capté par le système d'extraction?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

445 Qui n'est pas capté, oui.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

450 Il est d'environ 5 %.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

455 Sur une masse de combien?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

460 Pour ces chiffres-là, je vais passer la parole à monsieur Jacques Dubois, qui est la personne vraiment spécialisée dans les aspects de biogaz.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Dubois.

465 **M. JACQUES DUBOIS :**

Jacques Dubois. On va montrer ici un graphique que vous avez vu hier soir.

470 Donc, la courbe supérieure qui est en mauve, c'est la courbe normale de captage de biogaz qu'on prévoit. La courbe qui est en vert, c'est la courbe prévoyant un arrêt de l'enfouissement de putrescibles en 2013. Donc, automatiquement, la quantité de biogaz captée va être réduite.

475 La courbe dans le bas complètement, qui est une ligne horizontale, qui est bleue et qui se transforme en noir, c'est la quantité de biogaz qui est présentement utilisée par la centrale et qui est prévue de fermer après 25 ans d'exploitation avec le contrat d'Hydro-Québec. Ça pourrait se prolonger, par contre, par la suite.

480 Et la courbe qui est en bleu, qui se trouve à partir à partir de 2009, est montée en flèche rejoindre la courbe de génération de biogaz, qui traverse et qui revient de l'autre côté pour venir se fermer l'autre côté en 2040 environ, c'est la courbe de gaz qui va être utilisé dans l'usine de valorisation pour la production de gaz naturel.

485 **LE PRÉSIDENT :**

De quelle façon peut-on être assuré qu'il y a vraiment 95 % des gaz qui sont captés?

490 **M. JACQUES DUBOIS :**

De la façon qu'on s'assure qu'il y a 95 % des gaz qui sont captés, à tous les mois, un technicien fait un échantillonnage de surface pour s'assurer que les émissions de surface rencontrent les exigences requises, donc qu'ils soient en bas de 500 ppm et que l'ensemble du site soit à un niveau inférieur.

495 Et il y a aussi le fait qu'on mesure en continu la quantité de biogaz qui s'est captée par le site, on compare avec les données théoriques et on sait à ce moment-là aussi que... on vient fermer la boucle pour savoir qu'on a...

500 **LE PRÉSIDENT :**

Si on regarde les anciens secteurs qui sont maintenant fermés et non opérationnels, à l'époque, il y avait quand même le captage, je pense, des biogaz, si je ne me trompe pas. Quelle était la quantité de biogaz à ce moment-là qui était captée? Est-ce que c'était 95 %...

505 **M. JACQUES DUBOIS :**

Non.

510 **LE PRÉSIDENT :**

... ou c'était beaucoup moins?

M. JACQUES DUBOIS :

515 Initialement, c'était moins parce que les réseaux de captage n'étaient pas aussi bien adaptés qu'aujourd'hui. Maintenant, on contrôle beaucoup mieux depuis les dix dernières années où ça a été installé. Donc, présentement, on peut considérer que c'est environ 95 % dans les zones fermées. Puis éventuellement, dans les zones qui vont se fermer au fur et à mesure, on va capter 95 % du biogaz qui est généré dans le site.

520

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, Monsieur Mbaraga, le respect du règlement en termes d'émission de méthane au niveau du sol assure un captage de 95 %?

525

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Monsieur le Président, monsieur Michel Bourret justement va répondre à cette question-là.

530

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Bourret.

535 **M. MICHEL BOURRET :**

Bonjour, Monsieur le Président. Les normes au niveau des émissions à la surface, qui sont de 500 ppm, c'est une mesure qui indique une efficacité de captage, un bon captage. Ce n'est pas nécessairement une assurance d'avoir un captage de 95 % et plus, sauf que ça indique que c'est un captage efficace. Et dans la littérature, les indications qu'on a, c'est que lorsque le captage est effectué de façon... d'un bon captage, on peut prendre pour acquis que c'est 95 % et plus d'efficacité pour les zones fermées.

545

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette norme de 500 parties par million, si on fait un échantillonnage

strictement mensuel, est-ce que c'est bien ou on devrait en faire plus?

M. MICHEL BOURRET :

550

Au niveau de ce qui est prévu dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération, et je pense qu'on a copié un peu ce qui se fait au niveau de la Californie, qui est un État qui a les normes dans les plus sévères compte tenu de leur problématique de qualité de l'air, on prévoit trois fois par année. Et BFI le fait une fois par mois, ce qui est beaucoup plus.

555

Ce qu'il faut voir aussi, c'est que cet échantillonnage-là en surface doit se faire dans des conditions de météo qui sont très favorables, avec des vents de faible vitesse, ce qui fait en sorte qu'on ne peut pas effectuer ça n'importe quand. Donc, ça laisse quand même peu de jeu. À tous les mois, ça ne permet pas... ce serait difficile d'aller même à plus que ça pour avoir des bonnes conditions de température qui font en sorte que l'échantillonnage, que la mesure est bonne.

560

LE PRÉSIDENT :

Donc, finalement, le promoteur va au-delà des exigences du règlement en ce qui concerne ce suivi.

565

Maintenant, quand vous parlez de conditions météo, est-ce que lorsqu'eux font ce suivi-là, dans leurs fiches, tout est indiqué en termes de météo, bon, bien tel vent, telle vitesse, telle direction, telle température, pluvieux, non pluvieux, humide, etc., etc.?

570

M. MICHEL BOURRET :

Oui, les conditions de température sont indiquées.

LE PRÉSIDENT :

575

Et les meilleures conditions pour le faire seraient?

M. MICHEL BOURRET :

580

C'est à des très faibles vents, des vents inférieurs à 10 kilomètres/heure. C'est surtout, je pense, au niveau de la vitesse des vents, l'élément clé.

LE PRÉSIDENT :

585

Merci, Monsieur Bourret. Oui, Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

590 Vous mentionnez que la captation se fait à 95 %, dans une proportion de 95 % dans des zones fermées. Qu'en est-il des zones ouvertes?

M. MICHEL BOURRET :

595 C'est sûr que pour les zones ouvertes, ça dépend de l'efficacité du captage intermédiaire qui est mis en place. Mais c'est sûr que l'efficacité est moins bonne, compte tenu qu'on n'a pas de couvert pour empêcher la diffusion à l'atmosphère.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

600 Et vous estimez à combien cette diffusion?

M. MICHEL BOURRET :

605 C'est sûr que les... ce qu'on voit le plus souvent, on parle de 70 %, mais ça dépend toujours de la qualité du captage.

LE PRÉSIDENT :

610 Tout est relié à l'équipement qui est installé, j'imagine. C'est ça?

M. MICHEL BOURRET :

Oui, effectivement, et la rapidité pour effectuer le captage.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une technologie beaucoup plus efficiente que d'autres qui existe à l'heure actuelle sur le marché ou c'est sensiblement le même type de technologie pour le captage?

620 **M. MICHEL BOURRET :**

625 C'est le même. Il n'y a pas plusieurs types de technologie. Pour le captage intermédiaire, c'est les conduites horizontales qui sont mises au fur et à mesure du remplissage des cellules d'enfouissement. Il s'agit de savoir à quelle distance qu'on met les conduites, à quelle profondeur qu'on les met et la dépression qu'on met sur les conduites pour aller capter le gaz, c'est ce qui fait en sorte que le captage va être plus ou moins efficace d'un cas à l'autre.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

630 Peut-être ma question s'adresse plus à l'entreprise. Quand vous faites des réparations et que vous devez couper l'alimentation en gaz, est-ce qu'il y a des grandes parties de fuite?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

635 Il est clair que lorsqu'il y a des réparations, on tente de réduire au maximum les délais d'intervention puisque, à partir du moment où il y a arrêt de la dépression, on est moins efficace en captage. Mais sans être un spécialiste du système, c'est un système en boucle et, lorsqu'un tronçon doit être réparé, on maintient la mise en dépression sur tout le reste du réseau. Donc, en fait, on n'arrête pas la totalité de la mise en dépression, il y a juste la zone faisant l'objet de la
640 réparation qui peut être momentanément sans dépression.

LE PRÉSIDENT :

645 Monsieur Marron, pourriez-vous nous indiquer la superficie des zones où il y a eu un enfouissement qui n'a pas de recouvrement étanche?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

650 Ce que l'on appelle la zone active et la zone non recouverte par le couvert final, c'est une zone d'environ 200 000 mètres carrés.

LE PRÉSIDENT :

655 Maintenant, est-ce que vous pourriez nous donner l'importance des biogaz qui ne sont pas captés? Ça représente quoi en termes de mètres cubes par heure?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

660 Oui. À ce moment-là, je vais passer la parole à monsieur Jacques Dubois.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Dubois.

665 **M. JACQUES DUBOIS :**

 Pour ce qui est du chiffre exact, il faudrait que je consulte mes dossiers. Mais ce que je peux vous dire, pour les zones dont le couvert n'a pas été installé, l'efficacité de captage calculée a été de 87 %. Puis cette valeur a été vérifiée par Odotech dans leur échantillonnage

670 qu'ils ont fait dans l'air ambiant.

Il faut se rappeler, juste pour revenir à l'échantillonnage de surface, on mentionnait 500 ppm, on se rappelle que chez BFI, en moyenne, c'est environ 16 ppm. Comparativement à la moyenne américaine dans les très bons sites, on est autour de 50 ppm. Donc, on est supérieurs à la meilleure fourchette de sites américains.

LE PRÉSIDENT :

Même au niveau de la Californie?

680

M. JACQUES DUBOIS :

Si on prend en moyenne... la Californie, c'est quand même spécial parce qu'ils n'ont pas le même climat que nous. C'est beaucoup plus sec. Ils ont beaucoup plus de problèmes de couvert que, nous, on en a. On a une argile très étanche. Je ne peux pas dire en autant de la Californie.

685

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Fortin.

690

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Une question à monsieur Bourret. Vous parlez de 95 % d'efficacité, ça rentre dans les normes, et 500 parties par million. Mais est-ce que ça peut en résulter en des plaintes reliées aux odeurs ce 500 ppm là?

695

M. MICHEL BOURRET :

La majorité des émissions qui causent, je pense, des plaintes d'odeurs proviennent des zones qui sont en exploitation et non pas des zones fermées. Les zones qui sont fermées sont une source quand même assez peu importantes par rapport aux zones ouvertes.

700

Donc, on n'a pas vraiment de sites qui sont fermés pour lesquels on a du captage et un contrôle d'émissions en surface, qui pourrait nous indiquer que lorsqu'on respecte le 500 ppm, il n'y a pas d'odeurs ou, si on dépasse, il y en a. On n'a pas de points de comparaison. On a juste des lieux qui sont en exploitation avec des zones ouvertes et c'est les zones ouvertes qui sont la principale source. Donc, c'est difficile de répondre.

705

710 **LE PRÉSIDENT :**

Lorsque vous recevez des plaintes, hier soir, on a entendu que ça pouvait se propager jusqu'à une distance d'environ 6 kilomètres. C'est peut-être plus madame Gauthier qui va être en mesure de répondre à cette question-là.

715

Donc, est-ce que vous avez reçu, Madame Gauthier, des plaintes qui mentionnaient effectivement que ça allait jusqu'à 6 kilomètres de distance, les odeurs?

720

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Non. Les plaintes que nous avons sont surtout dans le quartier de la Presqu'île, qui est à peu près peut-être entre 1.2, 1.5, mettons entre 1 et 1.5 kilomètre. Jusqu'à 6 kilomètres, on n'a pas reçu de plaintes.

725

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'aimerais peut-être essayer de faire le point sur le nombre de plaintes qui sont déposées par année. Est-ce qu'il y a une compilation ou est-ce qu'il y a une double compilation? Parce qu'à un moment donné, on parle de 300; à un autre endroit, on parle de 800
730 plaintes. Combien de plaintes avez-vous reçues, supposons, mettons en 2006 ou en 2007, au niveau du ministère?

735

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Je dirais que depuis 2004, c'est environ, en moyenne, peut-être 250 à 300 plaintes par année. J'ai les registres que je vais déposer compilant toutes ces plaintes-là.

740

LE PRÉSIDENT :

Et lorsque vous recevez ces plaintes, qu'est-ce qui est mis en branle? Est-ce que c'est mis en branle immédiatement pour aller vérifier ou encore on attend, et est-ce qu'on les transmet à BFI? À quelle fréquence c'est transmis à BFI? Parce qu'il semble avoir une espèce de chevauchement quelque part ou encore d'absence de transfert de plaintes, je ne sais pas trop.

745

Parce que si ça se fait à tous les quinze jours ou à tous les mois, je me demande comment qu'on peut aller valider par la suite la plainte en question. Parce que si l'événement est survenu, je ne sais pas, moi, le 5 janvier et on envoie quelqu'un le 5 février, vous comprendrez que c'est vraiment difficile à réaliser si tel est le cas.

750 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Bon, il faut préciser. Premièrement, on reçoit des plaintes sous deux formes. On reçoit des plaintes quand l'événement est là, présent. Donc, il y a l'odeur à 8 h le matin ou à 8 h 30. Nos heures ouvrables, c'est de 8 h 30 à 4 h 30.

755

Donc, mettons qu'il est 10 h le matin, on a une plainte, ça sent en ce moment. Il y a immédiatement un inspecteur qui va aller sur les lieux. Ça, c'est tout de suite. On est à cinq minutes. Donc, l'inspecteur se rend directement sur les lieux constater, va aller sur les lieux. Quand je dis: «sur les lieux», c'est où le plaignant réside.

760

Ensuite, on va aller chez BFI pour voir s'il y avait quelque chose de particulier sur le site qui a pu engendrer cette odeur-là. On revient au bureau, on valide la direction des vents, on fait des rapports. S'il y avait des correctifs à demander à BFI, dépendamment, bon, BFI, ça peut être, cette journée-là, il y avait des travaux, etc. On va rappeler par la suite le plaignant pour lui dire ce qui s'est passé.

765

Ça c'est, je vous dirais, un pourcentage minime de plaintes. La plupart des plaintes qu'on reçoit parce que les gens ne sont pas toujours à la maison, à côté du téléphone pour nous appeler, alors ce qui arrive, c'est que souvent les gens les compilent, bien, le 1er février, le 2 février, le 3, et rendu à la fin du mois, ils nous les envoient pour le mois au complet. Alors, ceux-là, naturellement on ne se déplace pas. On ne peut pas, il est trop tard. Quand ça fait trois semaines que l'événement a eu lieu, bien, on ne va pas sur les lieux. Alors, c'est celles-là qui sont transmises à BFI à la fin de chaque mois.

770

775

Les plaintes qu'on reçoit en direct, celles-là sont traitées tout de suite. Mais celles dont l'événement est 24 heures et plus, celles-là on les compile. On s'assure quand même de les transférer à BFI pour qu'ils nous décortiquent à chacune de ces journées-là s'il y a eu un événement particulier sur le site qui aurait pu faire en sorte de générer des odeurs dans les quartiers.

780

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

L'endroit le plus éloigné que couvre une plainte, c'est quelle distance?

785

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Comme je vous disais, c'est tout dans un rayon d'à peu près 1 à 1.5 kilomètre.

790

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Jamais plus loin.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

795 Non.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

800 Merci.

M. LUC PAPILLON :

Monsieur le Président, excusez, Ville de Terrebonne, ce côté-ci...

805 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, Monsieur Papillon.

M. LUC PAPILLON :

810 Peut-être un complément d'information. Nous, évidemment on a un registre de plaintes également, que j'ai déposé à la commission. Je comprends qu'il est moins important que celui qui est tenu par le ministère, c'est certain que c'est des registres et des nombres différents. C'est pour ça que vous faisiez référence. Mais je dirais que, comme madame vient de témoigner, que
815 généralement les plaintes sont assez près du site, environ en dedans d'un rayon de 2 kilomètres.

Je dirais également que généralement, chez nous à tout le moins, les plaintes qui se chiffrent environ à une centaine, 100-125 plaintes, se sont surtout produites en 2004 et 2005, particulièrement, je dirais, 50-50 entre des problématiques d'odeurs et des problématiques de
820 goélands. 2006-2007, on a eu des changements draconiens et radicaux, les plaintes ont chuté à quelques-unes par année.

Mais évidemment, ça nous a permis, de la façon qu'on les a compilées, de s'apercevoir, comme madame l'a spécifié à l'Environnement, que souvent les gens nous envoyaient un
825 formulaire avec deux, trois dates, quatre dates, mais ça nous a permis de s'apercevoir que sur environ 100-125 plaintes qu'on a reçues, nous, à la Ville de Terrebonne, en plus du suivi qu'on a fait aux différents ministères, Québec et Canada, que généralement ça provenait d'environ 10, 12 citoyens différents autant du côté de Le Gardeur que du côté du Carrefour des fleurs de Lachenaie, par exemple.

830 Alors, voilà, je voulais vous donner cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

835 Donc, c'est sensiblement toujours les mêmes citoyens qui perçoivent ces odeurs-là.

M. LUC PAPILLON :

840 Écoutez, je ne peux pas répondre pour le ministère, mais chez nous, je dirais que sans faire dans le détail, une douzaine de personnes différentes ont signifié le volume de plaintes sur les quatre ans.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

845 Donc, si on essaie de faire le total, il y aurait en moyenne 300 plaintes qui auraient été logées au ministère de l'Environnement, plus les 125 que vous parlez?

M. LUC PAPILLON :

850 Je ne suis pas certain que c'est plus parce que systématiquement, nos plaintes, on les acheminait au ministère de l'Environnement du Québec. Peut-être qu'ils font partie de sa compilation.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

855 Dans le fond, est-ce que ça fait partie de votre compilation?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

860 Moi, je ne peux pas dire. J'ai 300 plaintes, est-ce que c'est les mêmes? Nous, on prend les plaintes des citoyens dans notre tableau, les 300. Parce que souvent les citoyens, ce qu'ils font, c'est qu'ils nous envoient, mettons, la compilation du mois de leurs plaintes, mais ils mettaient la Ville en copie conforme. Donc, c'est sûr que si la Ville nous les renvoie, on ne les compile pas deux fois.

865 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

870 D'accord. Mais combien de plaintes se sont transformées en avis d'infraction? Est-ce qu'elles étaient fondées les plaintes quand vous avez envoyé un inspecteur sur le terrain?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

875 L'inspecteur a, à une reprise, noté des odeurs. Comme je vous dis, la problématique ici, c'est qu'on les a après coup. Donc, c'est sûr que quand on les a après l'événement, il n'est pas possible de constater. Donc, il n'y a pas nécessairement eu d'avis d'infraction relié à une

plainte. Les avis d'infraction sont surtout reliés à nos visites mensuelles qui sont effectuées du site. Lorsqu'on dénote une dérogation par rapport au décret ou à la réglementation, c'est là qu'on a délivré un avis d'infraction.

880 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Donc, sur les 300, il y en avait une de fondée parce que...

885 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

De fondée. Elle sont probablement toutes fondées. On ne veut pas dire que les gens ne disent pas la vérité. Qu'on a pu constater, donc que l'inspecteur a senti, c'est arrivé à une ou deux reprises.

890 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

En général, le promoteur, est-ce qu'il réagit avec diligence lorsque des plaintes sont signalées?

895 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Le promoteur a la même difficulté que nous, c'est-à-dire c'est toujours le problème. Lui aussi, quand on lui transfère les plaintes et c'est pour des événements qui ont eu lieu un mois ou deux mois avant, c'est tout aussi difficile pour lui d'essayer de trouver la source ou le problème.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Autrement dit, Madame Gauthier, si je comprends bien ce que vous nous dites, c'est que les gens qui perçoivent des odeurs devraient immédiatement appeler et non attendre un mois plus tard pour faire une liste des trois, quatre, cinq épisodes où ils ont senti des problèmes d'odeurs. Exact?

905 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

910 C'est exact. C'est sûr que c'est le monde idéal, mais il faut comprendre que ces gens-là travaillent. Des fois, ils s'en vont travailler, ils sont dans leur voiture. Donc, ils n'ont pas nécessairement un téléphone pour nous appeler sur le moment. Arrive au boulot, on n'y pense pas nécessairement. Mais l'idéal, effectivement, ce serait sur le moment dire: «Voilà, ça sent, venez-vous-en.» C'est un peu ça.

915 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Madame Gauthier. Je vous remercie, Monsieur Corriveau. Et nous

allons passer maintenant à madame Carole Cartier.

920

Je vais demander à madame Emmanuelle Beauchamp, s'il vous plaît, de se présenter à l'avant.

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

925

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

930

Oui, bonjour, Madame Beauchamp.

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

935

Voici ma question. À la connaissance de la Direction de santé publique, quelle est la composition des poussières présentes au site et la quantité qui s'en dégage annuellement? Je parle de déchets pêle-mêle au front de déchets, de cellules non capées, de fluff et de terre contaminée.

LE PRÉSIDENT :

940

Donc, vous voulez savoir la quantité de poussière qui est émise par ces différents déchets.

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

945

La composition.

LE PRÉSIDENT :

950

Pardon?

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

955

Et aussi la composition.

LE PRÉSIDENT :

960

Et la composition. Est-ce qu'au niveau du ministère de la Santé et des Services sociaux, vous avez des informations, Monsieur Hakizimana, sur la composition de ces déchets-là?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

Non, Monsieur le Président, ces informations-là, on ne les a pas. Ça ne relève pas de notre domaine.

965

LE PRÉSIDENT :

Et au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce que, Monsieur Mbaraga, vous connaissez la composition des déchets tel que madame souhaite connaître?

970

M. JEAN MBARAGA :

La composition des déchets, oui. Mais la composition de poussières, si elles ont été analysées, à ce moment-là je vais laisser madame Gauthier répondre à la question.

975

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Gauthier.

980

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

On n'a pas cette information. Il n'y a pas de station de mesure au pourtour de BFI pour mesurer la qualité de l'air au niveau des poussières. Par contre, tel que je vous l'ai mentionné tout à l'heure, il y a des stations de mesure donc qui mesurent en direct. Vous allez retrouver sur le site Internet toute la localisation des stations de mesure. Donc, on mesure les particules fines.

985

Par contre, ce n'est pas une indication que ces poussières-là viennent uniquement de BFI. C'est la route, le passage des camions. Donc, c'est les poussières qu'on retrouve dans l'air ambiant, toutes sources confondues. On ne sera pas capable de discriminer, au niveau des poussières, uniquement la source BFI en mettant des stations de mesure dans l'air ambiant comme ça dans les municipalités. Ce n'est pas possible.

990

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'au niveau des autres sites d'enfouissement qu'on peut retrouver au Québec, est-ce que de telles connaissances sont disponibles ou ça ne s'est jamais fait. Donc, on n'a jamais travaillé là-dessus.

995

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

À ma connaissance, d'une part, ce n'est pas un contaminant qui est normé dans notre

1000

règlement, à moins que je me trompe. Non, c'est ça. Ce n'est pas normé dans le REIMR et on n'a pas de demande de ce contrôle. Ce contaminant-là n'est pas contrôlé pour aucun autre site au Québec.

1005

Comme je vous dis, je ne suis pas sûre non plus que techniquement c'est possible de le faire. Parce que quand on mesure un contaminant et qu'on veut l'attribuer à une source, il faut qu'on soit capable de discréditer cette source-là. Il faut qu'on soit capable d'isoler la source et les poussières dans l'atmosphère. Ce serait très difficile à réaliser, à moins qu'il y aurait vraiment un contaminant précis qu'on sait dans la poussière, donc on met une station de mesure et on est capable de vraiment aller chercher ce contaminant précis.

1010

LE PRÉSIDENT :

1015

Parfait. Je vous remercie, Madame Gauthier.

Merci, Madame Beauchamp. Donc, à travers la province, ce type d'examen ou d'analyse n'a jamais été réalisé.

1020

Est-ce que, au niveau de BFI, vous avez des données relativement à ces stations de mesure pour voir si ces particules-là sont connues ou pas connues ou...

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

1025

Au niveau de BFI, on ne fait pas ce type de mesures. Elles ne sont pas exigées par réglementation et ce n'est pas apparu dans les différentes publications techniques sur le sujet comme étant une problématique. Donc, on n'a pas abordé ce point-là.

LE PRÉSIDENT :

1030

Merci, Monsieur Marron. Je vous remercie, Madame Beauchamp.

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

1035

Donc, on mesure des poussières?

LE PRÉSIDENT :

1040

Non, on ne les mesure pas. En fait...

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

Vous avez des capteurs qui mesurent des poussières?

1045 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

En fait, ce que nous avons, le ministère a des stations de mesure d'air ambiant, mais c'est des indices de qualité de l'air. Vous pouvez aller sur le site du ministère de l'Environnement et vous allez avoir en temps réel donc des données, ce qu'on appelle Info smog, par exemple.

1050

Alors, on mesure l'ozone, on mesure les particules fines, mais vous ne pourrez pas dire: «Ces poussières-là viennent exclusivement de BFI.» Donc, on n'a pas de station de mesure qui mesure les poussières provenant de BFI. C'est des stations de mesure qui mesurent la qualité de l'air ambiant.

1055

LE PRÉSIDENT :

Dans un grand environnement.

1060

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Exactement.

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

1065

Qui sont situées où ces stations?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

1070

Attendez, je peux vous en nommer quelques-unes.

LE PRÉSIDENT :

Il y en a une dans Montréal-Est, chose certaine.

1075

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Comme je vous disais, on a deux sortes de stations de mesure. Donc, pour l'indice de qualité de l'air, donc c'est des stations de mesure qui sont en temps réel, par télémétrie amenées à un ordinateur central qui diffuse sur Internet donc ces données. Dans la région de Montréal...

1080

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

Pour aller au plus court, y en a-t-il une proche du dépotoir?

1085

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Attendez. Bon, Jardin botanique, Saint-Jean-Baptiste qui serait relativement proche.

1090 **Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

Dans les vents dominants?

1095 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Rivière-des-Prairies, l'usine de filtration, donc c'est peut-être la plus proche. L'Assomption. On en retrouve dans l'Assomption également. Mais sur le site, vous allez avoir vraiment la localisation, il y a une carte avec la localisation de toutes ces stations de mesure là.

1100 **Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

Je ne vois pas où.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci, Madame Beauchamp.

1110 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Ça ne répond pas, je pense?

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

Non.

1115

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'ils n'existent pas, probablement c'est qu'il n'y en a pas sur le site.

1120 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

En fait, la réponse, c'est, pour BFI, on ne mesure pas la qualité des poussières. Ça, c'est une réponse. Et pour le Québec, il y a des stations de mesure qui vont aller chercher les particules fines de l'air ambiant au pourtour de la station de mesure. Et vous allez avoir la localisation de ces stations de mesure là sur le site Internet.

1125

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

Sur la qualité de l'air.

1130

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Oui.

1135

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible, Madame Gauthier, de donner l'adresse Internet, si vous l'avez avec vous.

1140

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Attendez.

1145

LE PRÉSIDENT :

Ou peut-être nous revenir un peu plus tard avec la réponse, après vérification.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

1150

Oui. Donc, www.mddep.gouv.qc.ca/air/iqa. Indice qualité de l'air, c'est ce que ça veut dire «iqa». Alors, vous allez avoir les informations sur ce site.

Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :

1155

O.k., merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Beauchamp.

1160

Oui, Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1165

Concernant les déchets volants, est-ce que vous avez des données sur les déchets qui peuvent être fugitifs, si on peut dire aussi, qui proviennent des camions ou qui proviennent des sites et qui se retrouvent sur les chemins ou sur les propriétés avoisinantes?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

1170 Vis-à-vis des déchets qui peuvent justement sortir des camions pendant le transport, on a mis en place une équipe qui en permanence fait le suivi des abords des routes, des chemins qu'empruntent ces camions pour chaque jour faire le nettoyage des papiers ou des plastiques qui auraient pu, disons, être échappés de ces camions. Et en périphérie du site, la même équipe s'assure que les papiers sont ramassés.

1175 Et par ailleurs, on a implanté sur la cellule nord une clôture de diffusion d'agents neutralisants sur laquelle on a incorporé un grillage destiné justement à intercepter les papiers volants avant qu'ils ne quittent le site.

1180 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci beaucoup, Monsieur Marron.

LE PRÉSIDENT :

1185 Monsieur Marron, juste une petite précision. Lorsque vous dites que vous avez une équipe qui suit les routes, donc est-ce qu'elle suit les routes à partir de l'origine? C'est-à-dire si on prend par exemple tantôt MRC de Roussillon ou MRC de Vaudreuil-Soulanges, est-ce que ça part de là et ça suit jusqu'au...

1190 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Non.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Non?

1200 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'est principalement sur la voie de service lorsque les véhicules quittent l'autoroute.

LE PRÉSIDENT :

1205 Donc, c'est important de le préciser à ce moment-là. Parce qu'on peut laisser supposer que c'est l'ensemble de la CUM...

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

1210 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

... alors que c'est strictement sur la voie de service.

1215

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui.

1220

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Monsieur Marron.

1225

Maintenant, je vais demander à monsieur François Valiquette. Bonjour, Monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1230

Bonjour, Monsieur le Président. Juste avant de poser ma question, j'ai une demande de document sur une intervention qui a été faite tantôt. Ce n'est pas une question, c'est juste de demander à monsieur Bourret de nous fournir... il s'est référé à de la littérature. S'il vous plaît, de la déposer, la littérature qui établit à 95 % le captage quand le site est fermé; nous fournir de la littérature aussi quand le site est ouvert. Je pense que c'est pertinent.

1235

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Bourret, est-ce que vous avez ces informations-là et pouvez les déposer?

1240

M. MICHEL BOURRET :

Absolument.

1245

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Dès que ce sera disponible, bien, ce sera déposé, Monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1250

Merci infiniment. Alors, ma question. J'ai un court préambule. Docteur Bélanger de la Direction de santé publique de Lanaudière a reconnu que le livre *Environnement et santé publique* publié en 2003 était une bible pour eux. Nous remettons à la commission, et j'ai un document que je vais remettre avec ma question, nous remettons à la commission une copie

1255 des chapitres 30, *Groupes à risque particulier*, et 37, *Évaluation environnementale et santé*, que nous croyons particulièrement pertinents à la période de questions actuelle. Alors, c'est les règles de l'art en évaluation environnementale selon les pratiques de santé publique usuelles.

1260 Alors ma question, c'est le chapitre 37, qu'on vous dépose, fait état des règles applicables en évaluation environnementale. Or, en page 934, on précise les types d'intervention selon les projets. Dans le cas présent, nous croyons que c'est une intervention majeure qui doit s'appliquer à cet important projet. Alors, je vais juste lire le bout sur une intervention majeure pour le bénéfice de tout le monde. Ce n'est pas long.

LE PRÉSIDENT :

1265 Si ce n'est pas vingt pages, il n'y a pas de problème.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1270 Non, non, non. C'est juste ils décrivent, c'est très rapide. Alors, ils considèrent:

Intervention majeure : revue de littérature exhaustive...

1275 D'ailleurs, c'est ce qui avait été fait en 2003. Alors, on se demande si ça a été fait présentement.

1280 ... *une consultation officielle d'experts, une tenue d'une consultation publique officielle, des analyses de risque, rapports et mémoires, diffusion selon les modes habituels de l'organisme, selon la nature et l'ampleur du projet. L'investissement en temps et en ressources peut devenir important, de l'ordre de 1 à 3 mois en équivalent temps plein, ce qui inclut des expertises diverses. Heureusement, de tels niveaux d'intervention ne sont pas très fréquents et peuvent habituellement être absorbés dans le cadre des opérations courantes.*

1285 Alors, ma question c'est : est-ce que la Direction de santé publique est d'accord à ce que ce soit une intervention majeure? Et si non, pourquoi?

LE PRÉSIDENT :

1290 D'accord. Je vais m'adresser à monsieur Hakizimana. Monsieur Hakizimana, est-ce que la question de monsieur Valiquette, vous êtes en mesure d'y répondre présentement ou si vous avez besoin peut-être d'un peu plus de recherche et nous répondre un peu plus tard, soit en après-midi ou ce soir?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

1295 Bien, je pourrais peut-être donner une réponse préliminaire. Ce que l'intervenant vient

1300 d'énumérer là, comme ce serait docteur Marcel Bélanger qui aurait dit ça, je suppose que docteur Marcel Bélanger l'a dit ou l'a écrit dans un cadre bien précis. Si c'est dans le cadre de l'évaluation, je pense qu'il a dit que c'est dans le cadre des évaluations environnementales, je ne vois pas ce que je dirais de plus. C'est bien, effectivement. Normalement, ce sont les étapes sur lesquelles le processus de l'évaluation emprunte.

1305 Mais pour la santé publique, pour nous, pour le moment en tout cas, moi, je suis là pour cette étape-ci. Je suis là pour les audiences publiques. Je ne suis pas en train de mettre en cause le processus actuel. Je pense que pour le moment, c'est la réponse que je peux faire. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1310 Donc, vous considérez que dans les circonstances, tout a été fait selon les évaluations environnementales normalement comme elles doivent se faire.

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

1315 Je considère que... en fait, je n'ai pas d'opinion là-dessus. Moi, j'ai été mandaté pour représenter le ministère à ces audiences-là. Je n'ai pas à juger la procédure environnementale qui a été faite dans ce cas-ci. Si j'avais à le faire, si j'avais une opinion en tant que représentant de la Direction de la santé publique, je le ferais dans un mémoire, mais pas dans ce cadre-ci, je n'ai pas d'opinion à donner.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie, Monsieur Hakizimana.

1325 Attendez deux secondes. Attendez, je ne suis pas certain si je vais aller voir monsieur du ministère de l'Environnement. Je réfléchis à tout ça.

1330 Est-ce que, au niveau de la procédure, Monsieur Mbaraga, si on reprend tout le processus de la procédure, parce que monsieur Valiquette a énuméré tantôt certaines choses selon le document qu'il veut déposer à la commission, est-ce que, au niveau du ministère, toute cette procédure d'évaluation environnementale a été suivie dans les règles de l'art?

M. JEAN MBARAGA :

1335 Monsieur le Président, si je me réfère à ce que docteur Bélanger avait dit en 2003, parce que c'est à ça que monsieur Valiquette réfère, il avait dit justement que...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1340 Pas exactement, ce n'est pas à ça. En tout cas, continuez. Ce n'est pas en 2003 que je réfère là.

M. JEAN MBARAGA :

1345 D'accord. Pour le projet de 2007, on n'a pas encore eu d'évaluation justement de la Direction de la santé publique. Donc, vous vous référez à quelque chose qui... excusez, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1350 Allez-y.

M. JEAN MBARAGA :

1355 C'est quelque chose qui s'est passé en 2003. Parce qu'en 2007, on n'a pas encore l'évaluation justement du ministère de la Santé.

1360 Donc, si vous permettez, Monsieur Valiquette, en 2003, justement monsieur Valiquette avait dit que les règles de l'art avaient été respectées. La seule chose, pour sa curiosité personnelle comme il disait, ça aurait été de faire faire une analyse de risques toxicologiques, et c'est ce que le promoteur justement a fait cette fois-ci.

LE PRÉSIDENT :

1365 Et au niveau du ministère, vous êtes en mesure de nous dire que toute la procédure a été faite correctement. Donc, pourquoi, parce que je m'interroge moi aussi, pourquoi le MDDEP n'est pas allé en consultation interministérielle sur le projet de 2007? Est-ce qu'il y a une raison particulière?

1370 **M. JEAN MBARAGA :**

Monsieur le Président, ça, c'est différent. On ne parle pas uniquement pour le ministère de la Santé, c'est pour tous les ministères. À ce moment-là, c'est une question de recevabilité.

1375 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a jugé que cette étude a été recevable pour la bonne et simple raison que c'est exactement le même projet que le projet qui a été déposé en 2002-2003. Il y a eu des audiences publiques là-dessus, différents ministères ont émis des commentaires. Et le projet qui est déposé en 2007... je devrais dire même et le projet, surtout l'étude d'impact, c'est une étude d'impact qui est enrichie

1380 parce qu'elle tient compte justement des commentaires qui avaient été émis, même les commentaires qui avaient été émis lors du procès qu'il y a eu sur ce projet-là.

Donc, le ministère a décidé de ne pas refaire cet exercice-là. Mais ceci ne veut pas dire qu'il ne consulte pas les autres ministères. À l'étape simplement de la recevabilité de l'étude
1385 d'impact, oui, le ministère a jugé que l'étude d'impact était recevable. Mais quant à l'acceptabilité du projet, c'est l'exercice justement qui va être fait prochainement.

LE PRÉSIDENT :

1390 Je vous remercie, Monsieur Mbaraga. Merci, Monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Je dépose à l'arrière?

1395

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous déposez auprès de madame Poliquin, s'il vous plaît, Monsieur Valiquette.

1400 Monsieur Charles Moreau. Bonjour, Monsieur Moreau.

M. CHARLES MOREAU :

Bonjour, Monsieur le Président. Alors, j'aimerais me présenter pour commencer. Je suis
1405 président de la compagnie 3R Synergy qui oeuvre dans le domaine de l'environnement. J'ai moi-même quinze ans d'expérience dans le domaine. Je parle à titre de président de cette compagnie-là, également à titre de résidant.

Je suis résidant de Repentigny depuis vingt ans. Donc, ça fait vingt ans que je suis en
1410 contact indirect avec le site d'enfouissement, moi également. Je demeure à environ 6 kilomètres du site. Je peux vous confirmer que ça sent, oui; que je ne me plains pas, non. Par contre, que j'ai décidé d'essayer de faire ma contribution pour améliorer la situation, et j'ai procédé à de nombreuses recherches.

Et ma question est la suivante. Je voudrais savoir, considérant le fait qu'un peu partout
1415 dans le monde, l'enfouissement est de plus en plus banni comme mode de gestion des matières résiduelles, notamment au Japon, et il y a plusieurs autres pays également qui ont emboîté le pas, je veux savoir jusqu'à quel point est-ce que BFI a pensé à changer éventuellement son mode de gestion de ces ressources, c'est-à-dire ces matières résiduelles là, autre que simplement en
1420 faire l'entreposage à long terme, qui effectivement est le cas actuellement en ce qui concerne l'enfouissement dans un centre technique comme celui de Lachenaie.

LE PRÉSIDENT :

1425 Très bien. Monsieur Marron, est-ce que vous avez envisagé un autre type de traitement qu'enfouir les matières résiduelles qui sont apportées chez vous?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

1430 À cette étape-ci, compte tenu des besoins exprimés au travers du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, c'est l'alternative la plus rapide à mettre en oeuvre et qui s'appuie, en fait, sur un vécu de plusieurs années.

1435 À savoir est-ce que c'est une solution d'avenir, on est bien conscients que toutes les actions en amont pour la réduction, le réemploi, le recyclage, etc. sont à promouvoir. Mais il est clair que aller vers d'autres techniques réclame, en fait, de la part des décideurs et des pouvoirs publics de mettre clairement ce nouveau mode de jeu sur la table et de l'imposer.

1440 BFI, à son niveau, reçoit, en fait, le résultat des actions qui ont été ou qui n'ont pas été faites en amont. Donc, de ce point de vue là, on n'a malheureusement pas à notre niveau la possibilité d'infléchir les règles ou les méthodes puisqu'il y a toujours un coût associé à ça. Et donc, c'est toujours une adaptation : capacité technique - faisabilité financière.

LE PRÉSIDENT :

1445 Merci, Monsieur Marron.

1450 Monsieur Rochefort, est-ce que vous pourriez vous avancer à la table, s'il vous plaît, et je voudrais obtenir votre avis sur ce que monsieur Marron vient de nous dire, finalement l'avis de la CMM relativement à cette possibilité d'avoir un autre type de traitement des matières résiduelles que l'enfouissement.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1455 Oui. À la section 4.3(1) du PMGMR, il est clairement dit que c'est une démarche entre deux étapes où le PMGMR s'inscrit dans un statu quo à court terme, moyen terme pour ce qui est de l'enfouissement et, simultanément, procède à des recherches d'alternatives pour aller dans une autre direction. Et c'est au rôle, cette année, des différents secteurs à choisir un peu dans quelle direction qu'ils veulent aller au niveau des alternatives.

1460 Nous, du côté de la CMM, on a réalisé une étude l'année dernière sur toutes les alternatives à l'enfouissement. Ces études ont été déposées. Je pourrais référer ici à monsieur Jacques Trottier de la firme SNC-Lavalin qui a réalisé l'étude dans le cadre de la CMM, donc si vous vouliez poser des questions un peu plus techniques au niveau des alternatives qui

1465 pourraient être mises en place outre l'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

1470 D'accord, Monsieur Rochefort, peut-être que ce ne serait pas mauvais. Mais j'aimerais voir, au niveau de la CMM, où on en est rendu présentement et quel est l'échéancier.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1475 L'échéancier, c'est le 31 décembre 2008, où les cinq secteurs devront choisir, faire une liste détaillée des équipements et technologies qu'ils souhaitent mettre en place sur leur territoire.

LE PRÉSIDENT :

1480 Et l'échéancier après l'échéancier, est-ce qu'il y a quelque chose? Moi, j'aimerais qu'on précise.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1485 Oui. Bien, si on voit, disons... parce qu'il y a deux types, il y a les matières organiques, il y a les autres matières. Dans le cas des matières organiques, il y a un échéancier qui est très clairement, au 31 décembre 2010, les équipements de traitement des matières organiques doivent être mis en place. Donc, cette année, réflexion. Et on peut penser que d'ici le 31 décembre 2010, obligation qui est marquée dans le PMGMR, que les mesures soient mises en place pour le traitement des matières organiques.

1490

LE PRÉSIDENT :

1495 Et lorsque vous parlez du traitement des matières organiques, ça veut dire autrement dit du compostage. C'est ça?

M. MICHEL ROCHEFORT :

1500 On a différentes techniques. Peut-être monsieur de SNC-Lavalin pourrait répondre. Il y a deux techniques. Il y a la digestion anaérobie qui est la méthanisation, il y a du compostage.

1505

LE PRÉSIDENT :

1505 Est-ce que vous pourriez préciser les durées, court terme, moyen terme, long terme? Parce qu'on ne sait pas trop où on va exactement avec la CMM présentement. C'est quoi les durées?

M. MICHEL ROCHEFORT :

La durée pour les matières ou pour l'enfouissement ou pour...

1510

LE PRÉSIDENT :

Pour l'enfouissement.

1515

M. MICHEL ROCHEFORT :

Pour l'instant, au niveau de la durée, je ne peux m'appuyer que sur le PMGMR, étant donné que je ne peux pas prendre de position ici pour la CMM et les élus dans la position que j'occupe actuellement aujourd'hui.

1520

Pour répondre à la question, si je me réfère au PMGMR, au niveau de la recherche du traitement et des objectifs de la politique 1998-2008, c'est matières organiques à partir de 2010, comme il est inscrit dans le PMGMR.

1525

LE PRÉSIDENT :

Ça ne m'indique pas jusqu'à quel point vous avez besoin d'enfouissement, jusqu'à quelle année, c'est ça?

1530

M. MICHEL ROCHEFORT :

Ah! jusqu'à quelle année qu'on... pour l'instant, je pourrais me référer plus... je vais aller chercher le PMGMR, je vais vous lire exactement ce qui est marqué à l'intérieur si vous le souhaitez.

1535

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît. Entre-temps, peut-être...

1540

M. LUC PAPILLON :

Monsieur le Président, si vous le permettez, Ville de Terrebonne, ce côté-ci, Luc Papillon.

1545

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Papillon.

M. LUC PAPILLON :

1550

Peut-être en support à mon ami de la CMM, ce que je veux simplement vous signifier, c'est que je comprends très bien que vous êtes à la recherche d'un calendrier bien étoffé. Je ne veux pas vous décevoir, mais vous n'en trouverez pas.

1555

Alors, ce qui se passe, c'est qu'effectivement la CMM a effectué des études préalables, qui ont été faites par SNC-Lavalin et une autre compagnie dont le nom m'échappe, qui ont été déposées à l'automne 2007. Et compte tenu de ce retard, et compte tenu du retard qui était très bien expliqué hier dû à une très grande complexité de travail, de documentation là-dedans, alors ce qui a été convenu au niveau de la table des élus de la CMM, c'est de donner un délai aux cinq sous-régions de la CMM, Montréal, Laval, Longueuil, Rive-Nord et Rive-Sud, donc un délai additionnel à ce qui avait été prévu jusqu'au 31 décembre 2008 afin de compléter les études sectorielles visant à cibler des technologies correspondant aux besoins des communautés. Alors, cette étude-là va être remise avant le 31 décembre 2008.

1560

1565

Et évidemment, l'échéancier ultime que vous recherchez, en tout cas peut-être qu'on pourra me reprendre, mais je crois qu'il n'existe pas pour la bonne et simple raison que l'implantation de choix qui seront présélectionnés par les différentes communautés, donc les cinq, seront possibles et nécessaires dans la mesure où un ensemble de facteurs sont présents, incluant des localisations de lieux, des supports du gouvernement du Québec, peut-être même du fédéral. C'est des choix importants, c'est des coûts importants et tout ça devra être tenu dans une deuxième phase.

1570

1575

Par ailleurs, peut-être vous mentionner, Monsieur le Président, que lorsque les villes de Terrebonne, Charlemagne, Repentigny et Mascouche vous déposeront dans la deuxième partie un mémoire, vous trouverez beaucoup de réponses à vos questions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1580

Merci, Monsieur Papillon. Monsieur Rochefort, j'espère qu'au niveau de la CMM, il va avoir un mémoire de déposé?

M. MICHEL ROCHEFORT :

1585

Oui. C'est environ la même réponse que je pourrais donner.

LE PRÉSIDENT :

Et j'espère que c'est quelqu'un en autorité qui va pouvoir...

1590 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Exactement. L'échéancier que vous demandez, c'est ce que j'allais vous expliquer tout à l'heure, moi, mon rôle ici à la table, je m'en tiens à ce qui est marqué dans le PMGMR. L'évolution de la réflexion dans un document officiel pourrait l'être au niveau d'un mémoire déposé par la CMM et par des personnes élues qui viendraient présenter leur position lors de la commission.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

1600 Donc, on s'attend à ce que vous...

M. MICHEL ROCHEFORT :

Exactement.

1605

LE PRÉSIDENT :

... indiquez à vos patrons que la commission souhaite évidemment les entendre en deuxième partie. Parce qu'on a quand même beaucoup de questions possiblement à leur poser à ce moment-là.

1610

M. MICHEL ROCHEFORT :

C'est exactement ce qui est prévu. La seule chose, et je remercie mon collègue de la Ville de bien signaler comme quoi les élus sont en réflexion cette année, et c'est aux élus à s'exprimer sur les choix et les directions qu'ils veulent aller au niveau des technologies et équipements à mettre en place.

1615

Dans le PMGMR, par contre, c'est clairement dit que la solution actuelle concernant l'enfouissement est une solution à court terme en attendant la mise en place d'une stratégie à plus long terme, à court ou moyen terme.

1620

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, mais il n'y a rien de précisé encore. Lorsque vous parlez dans votre PMGMR d'année horizon...

1625

M. MICHEL ROCHEFORT :

Oui.

1630

LE PRÉSIDENT :

1635 ... expliquez-moi c'est quoi une année horizon. Parce que moi, je ne le sais pas, mais il y a beaucoup de participants aussi dans la salle qui s'interrogent à savoir c'est quoi une année horizon.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1640 Le terme «année horizon» est utilisé à deux endroits dans le PMGMR. Il y a un premier endroit où il est utilisé uniquement à titre de projection. Étant donné qu'il fallait établir des projections en 2005, 2006, lorsqu'il a fallu faire le PMGMR, on ne pouvait pas tout à fait prévoir la quantité de matières résiduelles. Donc, il y a une partie du terme «année horizon» qui est utilisée pour uniquement calculer des projections à long terme.

1645 Et il y a à d'autres endroits dans le PMGMR où l'année horizon est plutôt pour des résultats au niveau de la valorisation de certaines matières. Et là, il faut se référer aux matières en particulier. On emploie «année horizon» souvent dans des tableaux cumulatifs. Mais si on regarde dans les objectifs à mettre en place, disons on va voir dans certains tableaux l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008 à l'année horizon, mais quand on réfère plus loin dans le tableau, on va voir, par exemple aux matières organiques, qu'il y a un échancier beaucoup plus précis au niveau des mesures inscrites. Donc, dans les tableaux de mesures, souvent il y a une mesure un peu plus précise d'inscrite.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne suis pas plus avancé que tantôt.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1660 Exemple, dans un tableau, c'est marqué les taux de récupération totale où il faut atteindre le 60 %.

LE PRÉSIDENT :

1665 Moi, je veux savoir c'est quelle année. L'année horizon, est-ce que c'est 2010 ou 2015 ou 2025?

M. MICHEL ROCHEFORT :

1670 Non, non. Je vous le donne, il faut le décrire. Disons dans l'année horizon, c'est marqué: «taux de récupération», il faut atteindre le 60 % de récupération. Je peux vous dire, avec les données qu'on a sorties cette année, que le taux au niveau des matières récupérables

1675

va être atteint cette année, ce qui n'est pas le cas pour les matières organiques, qu'on est rendu encore à 8 %.

1680

Donc, l'année horizon dans ce tableau-là ne sert uniquement à titre de projection de quantités. Tandis qu'au niveau de l'objectif, il est plutôt concret, on sait qu'il faut atteindre des objectifs très, très précis. On sait qu'en 2008, on devrait atteindre le 60 % au niveau de la récupération des matières recyclables, d'après les données qu'on a atteintes cette année, les données que j'ai déjà transmises dans un tableau.

1685

Par contre, au niveau des matières organiques, on est toujours à 8 %, qui est la même réalité pour l'ensemble du Québec. Et on sait que la prochaine étape pour les municipalités, c'est donner un grand coup au niveau des matières organiques. Et c'est une réalité qui n'est pas uniquement pour la CMM, qui est une réalité pour l'ensemble du Québec où, avec les chiffres de Recyc-Québec qui sont sortis dernièrement, on voit que, en moyenne au Québec, le taux de valorisation des matières organiques est seulement de 8 %.

1690

Dans ce cas-là, année horizon dans les tableaux indiquait uniquement une façon de faire une moyenne pour arriver à une quantité qu'on pouvait projeter. Mais ça n'explique pas que les actions sont à mettre en place très, très rapidement. Ce n'est pas une manière d'évacuer un échéancier.

1695

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Si je comprends bien, ce sont des indices quantitatifs...

1700

M. MICHEL ROCHEFORT :

Oui.

1705

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

... pour certains, alors que pour d'autres, c'est plus une année de calendrier. Quand c'est atteint, c'est une année de calendrier; puis quand ce n'est pas atteint, c'est un indice quantitatif.

1710

M. MICHEL ROCHEFORT :

Exactement. C'est qu'on ne pouvait pas...

1715

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Donc, il n'y a pas d'échéancier.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1720 L'échéancier, c'est le respect de la politique de 1998-2008. C'est qu'on ne pouvait pas projeter. Dans le PMGMR, comme il fallait projeter des quantités dans des tableaux sur plusieurs années, souvent le terme «année horizon» permettait d'agglomérer un peu plus les données entre elles. Mais l'atteinte des objectifs de politique 1998-2008, il faut qu'ils soient atteints pour chaque municipalité.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1725 Tout à l'heure, vous avez mentionné qu'il y aurait probablement un mémoire de déposé par la CMM.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1730 Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1735 Est-ce qu'on va être un peu plus précis dans le domaine de l'échéancier?

M. MICHEL ROCHEFORT :

1740 Tout à fait, oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1745 Je vous remercie.

M. CHARLES MOREAU :

1750 Est-ce que vous me permettez une petite sous-question?

LE PRÉSIDENT :

1755 Je n'ai rien entendu, allez-y.

M. CHARLES MOREAU :

1760 Sauf erreur, je crois savoir que le président de la CMM, lors d'un discours récent, a appuyé la gazéification. J'aimerais vérifier cette donnée-là auprès de monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1765 Oui, Monsieur Rochefort.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1770 C'est effectivement une technologie qui a été étudiée par SNC-Lavalin, qui va être regardée par les différents secteurs de la Communauté métropolitaine. C'est une des technologies qui ressort de l'étude réalisée l'année dernière.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1775 Il n'y a pas eu de position de prise?

M. MICHEL ROCHEFORT :

1780 Il y a une position comme étant, disons, la meilleure mesure pour mettre en place une valorisation des résidus ultimes, mais ce n'est pas... dans le fond, c'est aux cinq secteurs... le PMGMR énonce clairement que c'est aux cinq secteurs à choisir l'alternative à mettre en place sur leur territoire.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1785 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1790 Évidemment, on comprendra qu'il y a toujours une question de coût aussi qui est liée à ces différentes technologies.

M. MICHEL ROCHEFORT :

1795 Tout à fait. La notion de coût a été aussi étudiée dans l'étude mise en place par SNC. Évidemment, les coûts augmentent en fonction de la technologie.

LE PRÉSIDENT :

Et plus ils sont élevés, moins ils sont disponibles, c'est ça? Habituellement?

1800

M. MICHEL ROCHEFORT :

1805

Non. La notion de coûts n'est qu'une donnée. Dans le fond, elle a été prise pas nécessairement comme une donnée de base mais comme une résultante. Il y a d'autres critères comme la valorisation des matières et la lutte contre les changements climatiques. On a beaucoup insisté à la Communauté métropolitaine cette année sur toute la notion de lutte contre les changements climatiques et qu'il fallait faire un effort au niveau de la récupération des matières résiduelles, au niveau d'associer des objectifs de GES. Et la gazéification est une façon de faire pour avoir un objectif clairement atteint au niveau de lutte contre les changements climatiques.

1810

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Rochefort. Merci, Monsieur Moreau.

1815

M. CHARLES MOREAU :

Je voudrais simplement signifier que je suis disponible pour aider la commission au besoin, également BFI, dans l'esprit de trouver une solution permanente et meilleure que celle qui est proposée présentement.

1820

LE PRÉSIDENT :

Donc, je suis certain que BFI est toute oreille.

1825

M. CHARLES MOREAU :

J'ai laissé mes coordonnées à la table à l'arrière.

LE PRÉSIDENT :

1830

Merci, Monsieur Moreau. Madame Francine Dupont, s'il vous plaît.

Madame Manon Fortin. Vous êtes la bienvenue.

1835

Mme MANON FORTIN :

1840

Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire. Qui sont les médecins experts en santé environnementale actuellement en poste à la Direction de la santé publique de Lanaudière? Pourquoi le ministère de la Santé et des Services sociaux a-t-il mandaté monsieur Gabriel Hakizimana, qui n'est pas médecin, pour répondre aux questions et aux inquiétudes des citoyens sur leur santé?

LE PRÉSIDENT :

1845 Je vais aller voir monsieur du ministère de la Santé et des Services sociaux. Donc, il y a, en fait, deux questions. On va dire que c'est une, mais c'est quand même deux questions. Au niveau du ministère, quels sont les spécialistes? Est-ce qu'il y a des médecins spécialistes? Et si vous en avez chez vous au ministère, est-ce que vous pouvez nous faire part de cet aspect?

1850 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui, nous avons des médecins spécialistes qui travaillent au service de la santé environnementale. Et puis pourquoi le ministère de la Santé a mandaté monsieur Hakizimana? C'est que je suis le porteur du dossier. Je réponds ici aux questions de santé. C'est tout. Ce sont
1855 des questions de santé auxquelles je réponds. Je ne réponds pas aux questions de médecine ou de consultation médicale.

LE PRÉSIDENT :

1860 Parfait. Et lorsqu'il y a des questions plus spécifiques qui regardent la santé environnementale, vous pouvez aller auprès de vos collègues au ministère...

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

1865 Oui.

LE PRÉSIDENT :

... leur poser la question et eux sont en mesure de vous donner les réponses, et
1870 lesquelles réponses vous faites part à la commission. Exact?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

C'est ça. Les questions qui regardent la toxicologie, il y a des toxicologues qui sont avec
1875 moi. Les questions médicales, spécifiquement médicales qui seraient adressées à un médecin, il y a une équipe à la Direction qui est prête à m'épauler pour ça.

LE PRÉSIDENT :

1880 Parfait. Je vous remercie, Monsieur Hakizimana. Madame Fortin.

Mme MANON FORTIN :

1885 Monsieur le Président, pour que je puisse faire mon mémoire correctement, monsieur Hakizimana n'a pas répondu, il ne m'a pas nommé les médecins experts en santé environnementale. J'aurais besoin de savoir qui pour que je puisse préparer mon mémoire. Je suis en train de préparer mon mémoire. Alors, j'aimerais ça au moins que je puisse...

LE PRÉSIDENT :

1890 Vous voulez connaître les noms des personnes qui sont...

Mme MANON FORTIN :

1895 Bien, il doit être sûrement un petit peu au courant. Parce que s'il dit qu'il fait appel à eux, c'est parce qu'il les connaît déjà.

LE PRÉSIDENT :

1900 Oui, oui. Je n'ai aucun problème avec ça.

Est-ce que vous êtes en mesure, Monsieur Hakizimana, de nommer ces personnes, les médecins qui travaillent en santé environnementale?

1905 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Les médecins qui travaillent en santé environnementale, pour le moment, c'est docteur Marcel Bélanger, docteur Sylvie Quirion et docteur Suzanne Fortin qui est en congé prolongée pour le moment.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

1915 Et j'aimerais vous mentionner, Madame, que monsieur Hakizimana a étudié en santé environnementale. Ce n'est pas un néophyte, évidemment. Et donc, c'est un monsieur qui a beaucoup d'expertise de ce côté-là.

Mme MANON FORTIN :

1920 Mais ça veut dire qu'il y a seulement que deux médecins en santé environnementale. Parce qu'il vient de dire que madame Fortin est en congé présentement.

LE PRÉSIDENT :

Effectivement.

1925

Mme MANON FORTIN :

Ça fait qu'il se trouve à avoir deux médecins en santé environnementale plus monsieur Hakizimana.

1930

LE PRÉSIDENT :

Puis plus une autre équipe de médecins aussi qui sont en mesure de répondre à des questions précises de médecine.

1935

Mme MANON FORTIN :

Et les personnes qui l'ont mandaté pour répondre aux questions, des inquiétudes des gens sur la santé?

1940

LE PRÉSIDENT :

Ça va être votre dernière question. On est déjà rendu...

1945

Mme MANON FORTIN :

Ça va faire partie de mon mémoire, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1950

Oui, mais on est déjà rendu à quatre. Vous comprendrez qu'il y a quand même d'autres gens. Il y a beaucoup de gens. Donc, ça va être la dernière.

Mme MANON FORTIN :

1955

Oui, je comprends tout ça, mais s'il avait donné la réponse tout de suite, on n'en serait pas là. Ça fait que voilà pourquoi. C'est pour mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

1960

Vous n'avez pas demandé qui tantôt. Vous avez demandé s'il avait été mandaté. Oui, il a été mandaté.

1965

Mais qui vous a mandaté au niveau du ministère pour que vous soyez le porte-parole du ministère? Est-ce que c'est le sous-ministre ou...

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

Oui, c'est la Direction nationale de la santé.

1970

LE PRÉSIDENT :

C'est la Direction nationale qui relève du ministre, d'un sous-ministre?

1975

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

Oui.

Mme MANON FORTIN :

1980

La santé publique des Services sociaux de Lanaudière ou le ministre de la Santé, monsieur Couillard?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

1985

C'est la Direction nationale de santé publique au ministère de la Santé. Donc, ce n'est pas la Direction de santé publique de Lanaudière.

LE PRÉSIDENT :

1990

C'est au niveau du ministère.

Mme MANON FORTIN :

1995

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2000

Merci beaucoup, Madame Fortin.

Monsieur René Cyr. Bonjour, Monsieur Cyr.

M. RENÉ CYR :

2005

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire. Juste un point d'information, Monsieur le Président.

Hier, à la question qui a été posée à monsieur Thierry Pagé concernant l'étude de diffusion des odeurs réalisée par la firme Odotech, ça m'a glissé, est-ce que cette étude-là a été

2010 déposée? Est-ce qu'on peut y avoir accès?

LE PRÉSIDENT :

On va s'informer. Je crois qu'elle a été déposée, effectivement. Monsieur Marron.

2015

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui, elle a été déposée.

2020

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que, au niveau des analystes, vous avez une cote précise? Pouvez-vous spécifier le nom de l'étude?

2025

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Ça s'intitule *Étude de la dispersion atmosphérique des odeurs, des SRT, des COV et du CH4 du projet d'exploitation des cellules d'enfouissement sanitaire du secteur nord de BFI.*

2030

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Monsieur Marron.

2035

Ça a été déposé sous la cote PR8.3. Donc, si vous allez sur le site Internet, vous allez à PR8.3, dans la section documentation.

M. RENÉ CYR :

Merci. Maintenant, je vais passer à ma question.

2040

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2045

M. RENÉ CYR :

2050

Toujours dans le but de m'aider à faire mon mémoire, Monsieur le Président, je reviens avec la question. J'aimerais savoir combien il y a de centres hospitaliers de soins courte durée, longue durée, de résidences pour personnes âgées et d'écoles primaires et secondaires dans un rayon de 6 kilomètres du site.

LE PRÉSIDENT :

2055 Donc, monsieur Marron nous a indiqué en début d'audience qu'ils sont en train de faire l'inventaire et que le tout devrait être terminé demain matin. Donc, en fait, demain après-midi, Monsieur Cyr, nous devrions être en mesure d'avoir toutes ces informations. Maintenant, votre première question.

M. RENÉ CYR :

2060 C'était celle que j'avais.

LE PRÉSIDENT :

2065 Bien oui, j'ai pas compris. Votre première question, je vous la demande là. En avez-vous une autre, autrement dit?

M. RENÉ CYR :

2070 Non, Monsieur le Président, j'en ai pas d'autres.

LE PRÉSIDENT :

2075 C'est correct. Mais pensez-y pour la prochaine fois.

M. RENÉ CYR :

 Merci.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord. Merci, Monsieur Cyr.

2085 Monsieur Guy Plamondon, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Plamondon.

M. GUY PLAMONDON :

2090 Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire! Un petit préambule tout court.

 Dans les vidanges qu'on retrouve dans les contenants en plastique, il n'y a pas beaucoup de personnes qui peuvent être en contrôle de ce qu'il y a à l'intérieur. Il y a des gens qui ne sont vraiment pas soucieux de l'environnement et on dépose toutes sortes de choses

2095 dedans. Ça peut être des batteries d'automobile, ça peut être des canettes en aérosol, de spray net, de nettoyeur à fourneau, de peinture et ainsi de suite, toutes sortes de choses contaminantes. Ça peut être aussi de la poudre d'extincteur.

2100 Quand ça arrive au site et que le tracteur passe là-dedans avec ses gros crampons, et que c'est tout éventré, avec l'atmosphère qu'on a des vents ascendants et descendants, qu'est-ce qui arrive avec tout ces contaminants-là qui se promènent? De quelle façon peut-on les analyser? Qu'est-ce qui peut être pour la santé des gens environnants?

LE PRÉSIDENT :

2105 Pour valider s'il peut avoir des effets nocifs sur la santé. C'est ça?

M. GUY PLAMONDON :

2110 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2115 D'accord. Monsieur Marron, est-ce qu'au niveau de BFI, lorsque évidemment l'enfouissement se fait, donc il y a les tracteurs qui travaillent, c'est certain qu'il y a sûrement quelques canettes ou des batteries. Est-ce que les batteries sont déjà détectées lorsque le camion arrive ou bien non c'est impossible de détecter les batteries?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2120 Non, on ne les détecte pas, mais c'est quelque chose de très rare que l'on peut constater dans les chargements. D'autre part, il y a une procédure pour les responsables au front des déchets. Lorsque les camions déchargent, si quelque chose qui ne devrait pas se trouver là est vu, il est mis de côté et enlevé.

2125 Ceci dit, pour répondre à la question d'impact potentiel sur la qualité de l'air ou les eaux souterraines, je renvoie au programme exhaustif de suivi de la qualité de l'air qui est, en fait, le résultat de la prise en compte de tous ces événements normaux ou éventuellement anormaux pouvant se produire.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

2135 Est-ce que les produits qui se dégagent, par exemple, des aérosols sont différents de ce qu'on peut retrouver en termes de biogaz? À ce moment-là, s'ils sont différents, de quelle façon on peut les englober dans un ensemble global de qualité de l'air?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2140 Sur ce sujet, je vais référer à Marie-Odile Fouchécourt, qui a justement examiné dans cet esprit-là ce que pouvait être par comparaison la qualité de l'air dans des habitations où l'on retrouve tous les produits que décrit monsieur. Je vais lui laisser présenter ce qu'elle a trouvé sur le sujet.

LE PRÉSIDENT :

2145 D'accord. Bonjour, Madame Fouchécourt.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2150 Oui, bonjour. Excusez-moi, on a une petite...

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de problème.

2155 **Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

... pour essayer de récupérer les bonnes informations. Pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

2160 **LE PRÉSIDENT :**

2165 En fait, lorsqu'il y a des aérosols qui sont envoyés dans les vidanges, ils sont brisés par le tracteur. Donc, il y a quand même un restant d'aérosol qui se dégage dans l'atmosphère. Comment fait-on pour prendre tout l'ensemble des biogaz, incluant ces émanations qui sont probablement de nature autre que des biogaz, et comment fait-on pour les analyser, pour dire que, en bout de ligne, ça ne cause pas de problème, ça n'a aucun effet sur la santé?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2170 Tout d'abord, je ne suis pas chimiste spécialiste de ce qui se trouve dans les aérosols. Donc, je ne peux pas répondre spécifiquement pour ce genre de substance. Ceci dit, les substances qui ont été mesurées sur le site, les 40 substances, les 40 composés organiques volatils incluent des composés chlorés et des fréons. Je pense que les fréons font partie des gaz qui peuvent se trouver dans les aérosols. Mais peut-être qu'un chimiste pourra confirmer ou infirmer cette information.

2175

Toujours est-il que ces 40 COV qui ont été mesurés ont déjà été choisis, sélectionnés par des organisations compétentes, notamment l'Agence environnementale de protection des

2180 États-Unis, qui a donc fait cette liste parce que c'est les produits qu'on retrouve le plus souvent dans les gaz provenant des sites d'enfouissement et donc, les sites d'enfouissement contiennent tous plus ou moins la même chose, donc que ce soit aux États-Unis ou ici. Donc, je pense que, au niveau de l'exhaustivité et surtout de la sélection basée sur la toxicité, il y a déjà un travail important qui a été fait au niveau de l'analyse et du choix des composés à analyser.

2185 Le deuxième point que je voudrais présenter, c'est que j'ai regardé ce qui a été mesuré, les concentrations qui sont connues dans des maisons pour différents composés organiques volatils et, si vous le permettez, je vais montrer ça sur un graphique.

LE PRÉSIDENT :

2190 D'accord, allez-y.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2195 Donc, j'ai présenté ici dans ce graphique, en bleu clair, vous avez les concentrations moyennes qui ont été mesurées sur le site de BFI. Là, on ne parle pas aux résidences, on parle vraiment des mesures sur le site.

2200 En vert, c'est les concentrations mesurées dans l'air intérieur de maisons nord-américaines. C'est la moyenne que j'ai faite à partir de cinq ou six études publiées dans la littérature ces dernières années.

Et en bleu foncé, c'est les concentrations maximales qui ont été estimées au niveau du pire récepteur, je parle de concentrations maximales estimées sur 24 heures.

2205 Ça, c'est quelque chose de différent, c'est ce qui est estimé provenir du site de BFI et se retrouver au niveau des résidences.

2210 Maintenant le graphique, c'est sous forme d'histogramme, les lignes que vous voyez correspondant à l'échelle verticale, chaque ligne représente un facteur de dix fois de différence. Donc, vous pouvez voir d'abord que les concentrations mesurées sur le site de BFI sont comparables aux concentrations mesurées dans l'air intérieur des maisons, pour toutes les substances qui sont rapportées ici, et que les concentrations liées au site de BFI qu'on retrouve au niveau des résidences sont au moins dix fois plus faibles que celles mesurées dans des maisons en général, et pour certaines substances jusque presque 10 000 fois plus faibles.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

Et le pire site récepteur se trouve à quel endroit?

2220 **Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Le pire site est dans la Presqu'île.

LE PRÉSIDENT :

2225

Donc, il se trouve à être à quelle distance exactement, le récepteur? Donc, je présume que c'est celui de la rue Charbonneau, j'imagine qui est le plus près, ou non?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2230

Je ne pourrais pas dire exactement sur quelle rue.

LE PRÉSIDENT :

2235

Est-ce que quelqu'un est en mesure de répondre?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2240

On va vous montrer une carte avec la localisation. La distance serait de l'ordre de 1 kilomètre à peu près.

LE PRÉSIDENT :

2245

Environ. Et c'est situé, je présume, sur la rue...

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

R2, c'est un tout petit peu à droite du site de BFI, juste dans la flèche jaune.

2250

LE PRÉSIDENT :

Et lorsqu'on parle de récepteur, c'est des résidences ou c'est des capteurs?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2255

Non. En fait, c'est ça, c'est pour ça que j'ai pris un petit peu le temps d'expliquer dans le graphique, il ne faut pas confondre les concentrations mesurées sur le site et les concentrations estimées aux récepteurs.

2260

Comme on l'a expliqué hier, la contribution du site dans l'environnement en général, on n'est pas capable de la connaître par mesure. Donc, on l'estime. C'est donc le résultat de la dispersion atmosphérique, la modélisation de dispersion atmosphérique qui permet de

2265 connaître, en tout cas d'estimer les concentrations provenant de BFI qui peuvent se retrouver au niveau des résidences. Donc, ces différents récepteurs «R» sont localisés à différents endroits résidentiels afin de couvrir toute la direction des vents.

LE PRÉSIDENT :

2270 Donc, à des endroits différents. Donc, vous pouvez prendre 1 kilomètre, après ça 1.2 kilomètre, 1.5 kilomètre.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2275 En fait, comme vous voyez, ce n'est pas tant la distance, c'est aussi la répartition géographique, puisque les vents dominants sont toujours direction sud-ouest.

LE PRÉSIDENT :

2280 Exact.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2285 Mais ça ne veut pas dire que les vents sont toujours par là. Il y a aussi des vents qui vont dans l'autre sens. Donc, c'est pour ça, quand on fait une modélisation atmosphérique, on tient compte de l'ensemble du maillage et on localise les récepteurs là où il y a le plus d'exposition possible, là où il y a les gens qui résident.

LE PRÉSIDENT :

2290 D'accord, merci. Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2295 Monsieur Marron, tout à l'heure, vous avez dit que lorsqu'il y avait une opération de déchargement, lorsque l'opérateur voyait des objets qui ne devaient pas être là nécessairement, peut-être des batteries, j'ai compris – puis vous me direz si tel est le cas – j'ai compris qu'il le mettait de côté. Moi, dans le fond, j'aimerais savoir quelle est la quantité des choses que vous avez mises de côté grâce à ce processus-là et c'était composé de quoi?

2300 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je dirais que les objets qui font le plus couramment l'objet d'un retrait du front, c'est des objets relativement encombrants, parce qu'il est évident qu'une petite canette est difficile à aller extraire.

2305

Lorsqu'un camion vide son chargement, on va parler quelques fois de barils relativement gros, des contenants qui ne devraient pas se trouver là-dedans. À ce moment-là, on les retire. Ça peut être des pneus dont l'enfouissement est interdit dans les sites, ou il peut arriver que ce soit, par exemple, des carcasses animales, des choses dont on interdit la réception au site.

2310

Et à ce moment-là, ce n'est pas sans conséquence pour le transporteur parce qu'on oblige le transporteur à recharger et à reprendre ces déchets pour qu'il les dispose dans les endroits autorisés.

2315

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que BFI pourrait prendre des données en temps réel au lieu d'y aller par simulation? Est-ce que c'est possible? Est-ce que c'est réalisable, d'une part, et est-ce que les données recueillies pourraient être plus fiables qu'une modélisation?

2320

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Des données en temps réel, excusez-moi, de?

2325

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous faites une modélisation sur les odeurs qui sont envoyées. Donc, si on prenait à ce moment-là des données en temps réel. C'est-à-dire que c'est facile, là vous dites: «Bon, à tel récepteur, à tel récepteur, selon la modélisation, ça va nous donner tant». Maintenant, est-ce que c'est possible d'installer, je ne sais pas, moi, à ces endroits différents des capteurs qui vont faire en sorte que les données vont se faire en temps réel?

2330

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2335

On parle là de la qualité de l'air ou des odeurs ou...

LE PRÉSIDENT :

Qualité de l'air et odeurs, évidemment.

2340

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2345

Comme on a expliqué tout à l'heure, je ne suis pas un spécialiste mais d'autres personnes pourraient me corriger là-dessus, dès que l'on quitte le site lui-même, apprécier l'apport du site sur des points situés à 1 kilomètre ou 2 kilomètres à ce moment-là devient extrêmement problématique. Parce que la qualité de l'air des points vers lesquels on se dirige peuvent être à leur tour influencés, par exemple, par la présence d'une autoroute.

2350 Et à ce moment-là, on pourrait mesurer les effets de la circulation automobile dans le quartier de la Presqu'île sans pouvoir prétendre que cet effet de circulation automobile origine du site de Lachenaie. C'est pour ça que dans le cas présent, on s'est attaché à avoir des mesures extrêmement nombreuses, précises, exhaustives, comme je le disais, pour qualifier la qualité de l'air sur la propriété.

2355 Ce qu'il faut retenir, par exemple, sur les COV, qui sont les éléments importants dont on présentait quelques échantillons, c'est que l'ensemble de ces paramètres rencontrent les critères de qualité de l'air du ministère de l'Environnement. Et la modélisation que l'on fait, plus on va s'éloigner du site, plus les effets de dilution vont s'accroître.

2360 Donc, on se trouve, en fait, avec de telles marges de sécurité sur les concentrations qui peuvent être atteintes par ces produits au droit des récepteurs, que l'on peut vraiment affirmer, sans aucun risque de se tromper, qu'il n'y a pas de risque associé à l'effet cumulatif que le site a sur l'environnement.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

2370 D'accord, merci, Monsieur Marron. Pour revenir un peu à la question de mon collègue tantôt, je ne suis pas certain que vous avez répondu tout à fait à sa question, il manque certaines informations telles que la quantité des déchets qui sont retirés au front et le type de déchets, et à quelle fréquence, et la nature de ces déchets. Donc, c'est peut-être une information qu'il aurait été intéressant d'obtenir.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2375 Je peux tenter de demander aux gens des opérations de regarder ce que l'on a comme statistiques sur le sujet, de vous les transmettre. Je pensais avoir répondu, mais vous faites bien de...

2380 **LE PRÉSIDENT :**

2385 Quand vous répondez, essayez parfois d'être plus précis en disant: «Bon, bien, nous avons tant de pneus qui ont été retirés de telle période à telle période. Il y a tant de batteries qui ont été retirées de telle période à telle période», etc. Donc, c'est beaucoup plus facile. Parce que vous y allez de façon quand même générale et la commission souhaite que ce soit peut-être un peu plus précis.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2390 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Marron.

2395 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Ça va dans le sens de la question de monsieur Plamondon, je pense.

LE PRÉSIDENT :

2400

Merci, Monsieur Plamondon.

On va prendre une pause à peu près une dizaine de minutes, et je vais dire que le registre va être ouvert de nouveau. Merci.

2405

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2410 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais inviter à l'avant monsieur Pierre-Jean Maziade. Est-ce que monsieur Maziade est là? Monsieur Mario Desrosiers n'est pas là non plus?

2415 **M. MARIO DESROSIERS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2420

Oui, Monsieur Desrosiers est là? Vous êtes arrivé, Monsieur Desrosiers? Parce que j'étais sous l'impression, comme vous aviez mentionné hier soir, que vous ne pouviez être présent cet après-midi.

2425 **M. MARIO DESROSIERS :**

C'est peut-être trop important, il faut être ici je pense.

LE PRÉSIDENT :

2430

D'accord. Allez-y, Monsieur Desrosiers.

M. MARIO DESROSIERS :

2435 Premièrement, je ne sais pas si c'est possible d'avoir un document qui a été... tantôt, madame Marie-Josée Gauthier a parlé que quand il y avait des plaintes, immédiatement sur les heures pendant le jour, qu'il y avait un inspecteur qui allait consulter tout de suite voir qu'est-ce qui se passait. Il doit avoir des registres de ça? Est-ce que ce serait possible d'avoir ces documents-là?

2440

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier, est-ce qu'il y a des registres qui sont existants?

2445

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Les registres de plaintes effectivement vont être déposés demain.

LE PRÉSIDENT :

2450

Ça va être déposé demain.

M. MARIO DESROSIERS :

2455

Mais avec les interventions qui sont faites immédiatement. Quand c'est des plaintes de jour, vous avez dit que tout de suite il y avait quelqu'un qui était dépêché chez le promoteur pour voir qu'est-ce qui se passait. Vous avez sûrement des documents qui...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

2460

C'est les rapports d'inspection des inspecteurs.

M. MARIO DESROSIERS :

2465

Qui fonctionnent avec les plaintes.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Oui.

2470

M. MARIO DESROSIERS :

O.K.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, c'est ça, comme madame Gauthier a expliqué tantôt, si vous êtes chez vous un matin, vous appelez au ministère, ils envoient immédiatement chez vous un inspecteur. Ensuite, il constate chez vous et, après ça, il s'en va immédiatement chez BFI. C'est exact?

2480

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

C'est bien ça.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est ces rapports-là que vous allez obtenir.

M. MARIO DESROSIERS :

2490

Oui.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

2495

Les rapports d'inspection.

M. MARIO DESROSIERS :

O.K.

2500

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Desrosiers, allez-y.

2505 **M. MARIO DESROSIERS :**

Depuis cinq ans, on a eu droit à deux études de dispersion pour ce projet et elles arrivent à des résultats très différents. Je veux mieux les comparer et je demande au représentant de l'Institut national de la santé public du Québec s'il a les deux documents.

2510

LE PRÉSIDENT :

C'est monsieur Belleville.

2515 **M. MARIO DESROSIERS :**

Je vais finir. Puis si la Direction de la santé publique leur a soumis l'étude de 2003 et, si

oui, nous fournir les avis et les conclusions sur l'étude 2003.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien votre question, Monsieur Desrosiers, vous voulez savoir si le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis l'étude de 2003 à monsieur Belleville et s'il y a une analyse qui en a été faite, ou c'est une analyse qui a été faite par le ministère même?

2525

M. MARIO DESROSIERS :

Moi, ce que je veux savoir, je vais vous répéter la question. Depuis cinq ans, on a eu droit à deux études de dispersion pour ce projet et elles arrivent à des résultats différents. Je veux mieux les comparer et je demande au représentant de l'Institut national de la santé publique du Québec si la Direction de la santé publique leur a soumis les études de 2003 et, si oui, nous fournir leurs avis et leurs conclusions sur l'étude 2003.

2530

LE PRÉSIDENT :

2535

Parfait. Monsieur Belleville.

M. DENIS BELLEVILLE :

2540

Alors, pour ce qui est de l'étude de 2003, la Direction de la santé publique ne nous a pas transmis l'étude de 2003 concernant la modélisation de la dispersion atmosphérique. En fait, la Direction de la santé publique nous a demandé notre expertise concernant l'évaluation de risque qui a été déposée dans le cadre de ces audiences. On a produit le document qu'on a déposé hier concernant cette évaluation de risque là.

2545

Et sous-jacent à l'évaluation de risque, évidemment les concentrations qui ont servi à estimer les doses d'exposition et à estimer par le fait même les risques pour la population s'appuient sur l'étude de dispersion atmosphérique qui a été produite par Odotech. Alors, on a regardé aussi cette étude-là.

2550

Évidemment notre expertise en modélisation atmosphérique est plutôt limitée, en ce sens qu'on n'a pas à l'Institut à développer cette section-là de... en fait, on n'a pas développé l'expertise en ce qui concerne les modélisations atmosphériques, ce qui ne nous a pas empêché de regarder quand même...

2555

En fait, le modèle utilisé, c'est un modèle qui est reconnu quand même par l'US EPA, qui est recommandé par le MDDEP. Donc, ce qu'on a regardé, c'est plutôt les intrants, qu'est-ce qu'ils ont rentré dans le modèle et la méthodologie qu'ils ont utilisée, et les hypothèses sur

2560 lesquelles ils se sont basés pour déterminer les intrants dans le modèle. Et c'est là hier qu'on a fait, pas une mise en garde, mais en tout cas le petit bémol qu'on a mis, les conclusions de l'évaluation de risque sont tributaires un petit peu de ces hypothèses-là et c'est ça auquel on a conclu.

LE PRÉSIDENT :

2565

D'accord, merci, Monsieur Belleville. Au niveau du promoteur...

Oui, allez-y, Monsieur Hakizimana.

2570

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

2575

Oui, juste ajouter que, en 2003, le promoteur n'avait pas déposé une évaluation d'analyse et de risque toxicologique. Par contre, c'est nous, disons le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'époque aux audiences avait souhaité qu'une telle étude soit faite, et l'étude a été faite maintenant. Donc, c'est pour cela que nous avons contacté, que nous avons demandé l'expertise de l'Institut national de la santé publique pour commenter.

LE PRÉSIDENT :

2580

Si je comprends bien vos propos, l'étude qui a été réalisée par le promoteur résulte finalement d'une demande qui avait été faite en 2003 par votre ministère.

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

2585

En tout cas, nous l'avions souhaité et nous l'avions souligné beaucoup à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

2590

Merci, Monsieur Hakizimana.

Maintenant, Monsieur Marron, il semblerait que monsieur Desrosiers, selon ce qu'il nous dit cet après-midi, il y aurait des résultats différents au niveau des deux études. Est-ce que ces deux études de modélisation ont été réalisées par la même firme?

2595

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui. Je vais demander à monsieur Thierry Pagé d'Odotech de commenter l'usage des deux modèles, les résultats qui ont découlé.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

Nous dire en quoi consistent ces différences, s'il y a différence, et pourquoi les conclusions diffèrent en bout de ligne.

2605 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

D'accord. Je vous passe monsieur Pagé.

2610 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Pagé, on vous écoute.

M. THIERRY PAGÉ :

2615 Alors Monsieur le Président, en fait, nous ne sommes pas les auteurs de l'étude de 2003 qui avait été faite par Biothermica, la firme Biothermica. Essentiellement, l'étude de 2003 avait été faite en utilisant le modèle de dispersion atmosphérique ISCST3 ou ST2, un des deux, donc qui est un modèle qui est autorisé par le MDDEP, qui est un modèle réglementaire au Québec, et la principale modélisation couvrait, si ma mémoire est bonne, le sulfure d'hydrogène, le H₂S.

2620 La modélisation qui a été faite en 2007 utilise un nouveau modèle, qui est un modèle mis à jour, donc amélioré par la US EPA. Donc, le tout dernier modèle de Aermod qui consiste en fait à une amélioration du modèle. Ce n'est pas que le modèle passé n'était pas bon, mais c'est que le modèle actuel est amélioré et l'étude de 2007 est beaucoup plus exhaustive d'un point de vue des données, elle est basée sur beaucoup plus de données mesurées sur le site.

2625 Donc, des campagnes de mesures extensives sur les émissions atmosphériques ont été utilisées pour l'étude de 2007 et couvrent plus de composés chimiques, donc et plus vastes, de façon à pouvoir servir d'intrants pour l'évaluation des risques pour la santé et l'évaluation des critères de qualité de l'air, et tous les critères de qualité de l'air sont respectés à tous les récepteurs.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

2635 Merci, Monsieur Pagé.

Monsieur Mbaraga, au niveau du MDDEP, est-ce que la façon de procéder du promoteur en 2007, c'est supérieur? Est-ce que ça convient finalement aux attentes du ministère relativement à cette étude?

2640

M. JEAN MBARAGA :

2645 Oui, Monsieur le Président, nos spécialistes nous ont affirmé justement qu'ils ont suivi les règles de l'art, mais qu'ils sont allés même plus loin que ce qu'ils avaient fait en 2003, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2650 Parfait. Je vous remercie, Monsieur Mbaraga.
Oui, Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2655 Pourriez-vous nous rappeler quelle était la conclusion de 2003 par rapport à 2007? En gros, quel était les résultats que ça a donné?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

2660 Je passe la parole à monsieur Pagé.

M. THIERRY PAGÉ :

2665 J'aimerais prendre le temps de reconsulter les conclusions exactes pour ne pas induire les gens en erreur et je pourrai vous revenir avec ça pour un résumé très condensé.

LE PRÉSIDENT :

2670 Merci, Monsieur Pagé. Donc, on s'attend à avoir cette information-là ce soir ou plutôt demain?

M. THIERRY PAGÉ :

2675 Plutôt demain, parce que Internet sera nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

2680 Parfait. Merci, Monsieur Pagé. Merci, Monsieur Desrosiers.
Monsieur Michel Legris. Est-ce que monsieur Legris est là? Non.
Monsieur Karel Ménard. Bonjour, Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

Bonjour, Monsieur le Président. Donc, ma question concerne le territoire d'acceptation

des matières résiduelles si on veut.

2685

Dans l'étude d'impact, il est dit que la compagnie serait prête à accepter ou accepterait des déchets qui proviendraient d'ailleurs de la CMM, advenant une fluctuation de la production de déchets sur la CMM. Donc, pour combler le manque, si on veut, parce que la compagnie requiert 1.3 million de tonnes par année, donc si la CMM produit moins de déchets pour aller à son site, la compagnie va aller les chercher ailleurs.

2690

Advenant – je ne sais pas, l'année horizon, peut-être on l'atteint – mais advenant l'implantation des gazéificateurs, par exemple, sur le territoire de la CMM et que 100 % des déchets de la CMM sont traités par ces infrastructures comme le veut la CMM, est-ce que la compagnie irait chercher la totalité de ses déchets à l'extérieur du territoire de la CMM?

2695

LE PRÉSIDENT :

Je vais aller voir monsieur Marron. Je pense que c'est eux qui sont le plus en mesure de nous répondre. Monsieur Marron.

2700

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Je pense qu'à partir du moment où les usines de gazéification seront implantées, on aura un domaine de gestion, en fait d'élimination qui sera totalement différent de celui qu'on connaît actuellement et, à mon avis, ce sera davantage une réorientation des activités de BFI plutôt qu'une recherche de matières résiduelles qui, pour l'essentiel, ne seront plus là.

2705

LE PRÉSIDENT :

Et à titre d'exemple, lorsqu'on parle de réorganisation des activités de BFI, ce serait dans quelle orientation ou quel domaine un peu plus spécifique?

2710

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui. Pour donner un exemple, BFI oeuvre dans tous les secteurs du domaine de la gestion des matières résiduelles. Aux États-Unis, BFI est en train justement de construire une usine de gazéification et qui devrait être en service bientôt. Donc, c'est un des exemples des services que BFI pourrait offrir. Et à ce moment-là, je dirais que la question de l'élimination telle qu'on la connaît progressivement pourrait devenir une histoire du passé.

2715

2720

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous auriez assez d'espace sur votre site pour pouvoir implanter une usine de gazéification si nécessaire était.

2725

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Oui, soit sur le site ou à un autre endroit.

2730

M. LUC PAPILLON :

Monsieur le Président, Terrebonne à votre gauche.

2735

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Papillon. Vous faites bien, parce que là je pensais que la voix venait d'en haut.

2740

M. LUC PAPILLON :

S'il vous plaît!

2745

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute, Monsieur Papillon.

M. LUC PAPILLON :

2750

Si mon maire vous entendait.

LE PRÉSIDENT :

2755

Mais effectivement, je pourrais le répéter.

M. LUC PAPILLON :

2760

Écoutez, je ne veux pas lancer un pavé dans la mare, c'est parce qu'il faut peut-être rectifier quelques faits.

2765

Vous avez travaillé très bien tantôt pour essayer de mettre une date sur un échéancier concernant les choix définitifs qui seront faits très bientôt de la part des cinq régions de la CMM. Je ne voudrais pas que la commission et que les gens qui assistent comprennent, de par l'échange qui vient de se passer, que le choix est fait pour la gazéification. Je veux juste m'assurer que le point est clair.

Effectivement, c'est une recommandation émanant du rapport SNC-Lavalin, mais il reste d'excellentes technologies disponibles tout à fait équivalentes, à des coûts différents, et

2770 les cinq régions auront l'opportunité, d'ici la fin de l'année, de se prononcer sur l'ensemble des technologies et faire des choix sectoriels. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

2775 Effectivement, Monsieur Papillon, vous avez raison, parce que la décision n'est pas prise au niveau de la CMM d'y aller de ce côté-là, d'une part. Et deuxièmement, il y a toujours l'aspect monétaire. Et connaissant quand même assez bien les élus municipaux, souvent ils ont peu d'intérêt à vouloir augmenter les taxes pour X raisons.

2780 Donc, c'est des décisions, il y a différents choix qui peuvent s'offrir à eux, et ils vont décider en fonction du meilleur choix, pas nécessairement... à moins qu'ils puissent recevoir des subsides des différents paliers gouvernementaux qui défraient à 90 %, comme ça a été le cas à une certaine époque dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec.

M. LUC PAPILLON :

2785 Monsieur le Président, si je peux vous rassurer dans la mesure de mes compétences, soyez assuré que tous les choix technologiques sur la table sont très dispendieux, mais que chacun a ses valeurs ajoutées. Alors, aucun d'entre eux n'est *cheap*, si on peut dire ainsi.

2790 **LE PRÉSIDENT :**

Non, effectivement, vous avez entièrement raison là-dessus. Merci, Monsieur Papillon. Merci, à moins que vous en ayez une autre vite là?

2795 **M. KAREL MÉNARD :**

2800 Oui, bien, un peu une complémentaire, si vous me le permettez. La CMM dans son analyse de comparaison des scénarios d'enfouissement et dans son PMGMR prône très, très ouvertement une prise en charge sur le territoire des déchets de la CMM, en fait une régionalisation. Est-ce que ça, ça impliquerait éventuellement dans un avenir X ou Y que la CMM appliquerait un droit de regard sur les sites sur son territoire?

LE PRÉSIDENT :

2805 Monsieur Rochefort, s'il vous plaît, est-ce que vous pourriez vous avancer et répondre à la question de monsieur Ménard?

M. MICHEL ROCHEFORT :

2810 Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de répondre, mais je pourrais revenir plus

précisément en fonction d'une orientation peut-être demain, après information.

LE PRÉSIDENT :

2815 Demain?

M. MICHEL ROCHEFORT :

2820 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Monsieur Rochefort.

2825 Donc, Monsieur Ménard, nous aurons l'information demain. Merci.

M. KAREL MÉNARD :

2830 Merci.

M. JEAN MBARAGA :

Monsieur le Président?

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

M. JEAN MBARAGA :

2840 Jean Mbaraga à votre gauche. Si je peux me permettre, j'ai jeté un coup d'oeil sur le PMGMR et ils disent justement qu'ils ne vont pas exercer un droit de regard, à plus forte raison si 70 % de leurs matières résiduelles sont exportées à l'extérieur de leur territoire. Si jamais ils exerçaient un droit de regard, que les autres exercent un droit de regard, ils seraient mal pris.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Ils seraient pénalisés finalement en bout de ligne.

2850 **M. JEAN MBARAGA :**

Exactement.

M. MICHEL ROCHEFORT :

2855

Mais la question, je crois, était différente, c'était: dans la mesure où les cinq secteurs traitaient sur leur territoire leurs matières et mettent en place des équipements, est-ce que la CMM exercerait. Donc, on parle dans un futur où les équipements sont déjà en place.

2860

En ce moment où les équipements ne sont pas en place, la CMM n'exerce pas son droit de regard et ne souhaite pas exercer son droit de regard. C'est très clair dans le PMGMR. Mais je pense que la question, c'était pour le futur.

M. LUC PAPILLON :

2865

Je peux peut-être risquer un élément de réponse. Terrebonne, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

2870

Oui, je vous ai entendu.

M. LUC PAPILLON :

2875

C'est que pour l'instant, les compétences en matière de gestion territoriale appartiennent aux MRC. Enfin, mon collègue ira chercher son orientation à la CMM, mais les cinq régions ne sont pas consultées pour le plaisir seulement. Je pense qu'il y a aussi des compétences exercées régionalement. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2880

Merci, Monsieur Papillon. Merci, Messieurs, je ne veux pas de chicane de compétence ici.

2885

Mais vous pouvez quand même aller vous informer, aller voir ce qu'il en est, Monsieur Rochefort, et nous apporter la réponse demain. Et à ce moment-là, peut-être que monsieur Papillon pourra compléter. Merci, Monsieur Rochefort.

2890

Maintenant, je vais demander à madame Tina Juliano. Madame Véronique Armstrong. Madame Armstrong n'est pas là non plus.

Madame Rolande Dulong. Bonjour, Madame Dulong.

Mme ROLANDE DULONG :

2895

Bonjour, Monsieur le Président. Alors on s'est vus hier, je suis venue.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je me souviens de vous.

2900

Mme ROLANDE DULONG :

Alors, ma question reste sensiblement la même. Dans un monde idéal, c'est sûr que chaque région gère ses déchets. Alors, au niveau du transport, on n'a plus de problème. Mais au niveau du ministère de l'Environnement, je pense que ce n'est pas un risque de pollution le transport, c'est un fait, puisqu'ils veulent diminuer, mettre un train de banlieue et tout ça.

2905

Ma question d'hier, on y a répondu, monsieur Rochefort a répondu tantôt en partie, à moitié, en disant que présentement on allait le plus loin, parce que mon point c'était le kilomètre le plus loin où on va chercher nos matières résiduelles, pour ne pas dire nos déchets, il a répondu: «70 kilomètres présentement». Ma question hier, à savoir est-ce que c'est vraiment on n'est jamais allé chercher plus loin que 70 kilomètres des déchets, présentement?

2910

LE PRÉSIDENT :

C'est une précision à votre question d'hier.

2915

Mme ROLANDE DULONG :

Une précision à ma question d'hier et aussi un complément, parce que j'avais demandé présentement et si on veut par contre aménager, agrandir un site, est-ce qu'on va aller plus loin que le 70 kilomètres? Est-ce que peut-être on peut me répondre ou le promoteur peut me répondre s'il est allé plus loin que 70 kilomètres.

2920

LE PRÉSIDENT :

On va commencer avec monsieur Rochefort et ensuite on ira du côté du promoteur. Donc, on comprend que c'est une précision à votre question d'hier et non une question. C'est ça?

2925

Mme ROLANDE DULONG :

C'est ça.

2930

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Allez-y, Monsieur Rochefort.

2935

M. MICHEL ROCHEFORT :

2940 À l'intérieur de la communauté, c'est 70 kilomètres le plus loin. Mais il y a quand même 350 000 tonnes de déchets qui viennent de l'extérieur de la communauté et on sait que ça peut être très proche du site comme très loin. Je ne suis pas en mesure de répondre, ce serait plutôt monsieur de BFI. Mais à l'intérieur de la communauté, c'est 70 kilomètres qui est le plus loin.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, au niveau de la communauté, c'est 70 kilomètres. Ça ne peut pas excéder 70 kilomètres. Maintenant, Monsieur Marron, c'est certain que vous recevez de déchets d'autres MRC au Québec. Le plus loin, la distance la plus éloignée, ce serait?

2950

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Alors, on a fait l'exercice ce matin, il y aura un tableau très complet demain, mais la réponse qu'on avait à fournir sur cette distance était identique à celle donnée par la CMM, c'est le poste de transbordement de Vaudreuil, qui est en fait à l'extrémité ouest de l'île et qui donne les 70 kilomètres, qui est la distance la plus importante. Donc, on est arrivés au même résultat en distance maximale.

2955

Je voudrais profiter de cette question sur les distances maximales pour revenir sur une affirmation qui a été faite hier relativement à l'importation de déchets provenant des États-Unis, auquel cas la distance aurait été bien plus longue. Ça n'a jamais été le cas. On tient clairement à l'affirmer. Et donc, je tenais à faire la mise au point là-dessus.

2960

LE PRÉSIDENT :

Et, de toute façon, je présume que depuis le temps que le site d'enfouissement est en opération, il y a des registres annuels indiquant la provenance des déchets.

2965

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Exactement.

2970

LE PRÉSIDENT :

Et ces registres-là sont transmis évidemment à chaque année...

2975

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

À tous les mois.

2980

LE PRÉSIDENT :

... à tous les mois au MDDEP.

2985 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2990

Parfait. Merci, Monsieur Marron.

Maintenant, votre question, Madame.

2995 **Mme ROLANDE DULONG :**

Ma question d'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

3000

Oui.

Mme ROLANDE DULONG :

3005

Monsieur Ménard a touché un petit peu, le précédent, à ma question. C'est que si finalement la population augmente son recyclage et puis elle diminue sa production en fait de déchets, et puis que le compostage se fait davantage, à ce moment-là le promoteur va devoir aller chercher peut-être plus loin encore. Parce que ça, c'est dans le présent le 70 kilomètres, de part et d'autre. Mais dans le futur, est-ce qu'on va se permettre à aller chercher plus loin encore?

3010

Ce qui veut dire que le ministère de l'Environnement, dans le fond, devrait avoir un droit de gestion un peu sur les...

Parce que c'est des camions qui promènent toutes ces matières-là et les camions sont des pollueurs. Je ne peux pas le mesurer. Mais le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il s'est penché sur cette question-là? Parce que je sais qu'au niveau des buanderies et tout, l'entreprise privée vont aller jusqu'aux États-Unis chercher des... bien, en fait...

3015

LE PRÉSIDENT :

3020

Des déchets?

Mme ROLANDE DULONG :

Non. Au niveau des buanderies, c'est du linge, mais ça se fait à ce niveau-là.

3025

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

3030

Mme ROLANDE DULONG :

Donc, ça se fait. Moi, si je comprends bien, je me dis, l'entreprise privée est là pour faire le plus de sous possible. Alors, si on veut aller chercher... si on n'a pas ce qu'il faut dans l'environnement, est-ce qu'on va aller le chercher plus loin? Puis jusqu'à quel kilomètre on peut aller le chercher?

3035

Puis est-ce que le ministère de l'Environnement, à ce moment-là, a un mot à dire ou un règlement à passer dans ce domaine-là, au niveau de la protection de la pollution, autant pour ce qu'ils laissent en chemin tous ces camions-là, parce qu'on ramasse sur le bord de l'autoroute, mais autant pour finalement la pollution que le camion crée lui aussi en se promenant, qui s'ajoute.

3040

Parce que si on fait le calcul dans les prévisions ou, je ne sais pas, on parlait d'année horizon, dans les prévisions, à ce moment-là on aurait à ajouter la pollution, l'augmentation des véhicules et plusieurs facteurs qui rentrent en ligne de compte à ce moment-là. Alors, qu'est-ce que le ministère de l'Environnement fait à ce niveau-là?

3045

Mme ROLANDE DULONG :

Parfait. Je vais commencer peut-être par monsieur Rochefort, qui peut vous donner une réponse là-dessus.

3050

M. MICHEL ROCHEFORT :

C'est une réponse sur la quantité. Les projections de quantité établies jusqu'en 2025, 2030 démontrent clairement que, malgré l'atteinte des objectifs de récupération et même si on augmente quelque peu ces objectifs de récupération, de valorisation, la quantité de matières résiduelles demeure sensiblement la même étant donné que la quantité de déchets produits augmente avec l'augmentation de la population et l'augmentation du PIB.

3055

3060

Donc, dans les projections, on observerait, à l'atteinte des objectifs, une légère baisse vers les années 2013, mais une très légère baisse, pour ensuite remonter au même niveau qu'on observe actuellement. Dans le fond, ce serait plutôt une constante et la constante est environ la même qu'actuellement, grosso modo 1,3 million de matières résiduelles gérées par

3065 les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Monsieur Rochefort.

3070

Monsieur Mbaraga, au niveau du ministère, bon, la question de madame est quand même assez précise, l'importation ou le fait d'aller chercher des matières résiduelles de plus en plus éloignées, est-ce que le ministère peut effectivement donner une espèce de cadre, dire: «On ne peut pas aller plus loin que ça» ou c'est quand même ouvert, là, à la grandeur de la province?

3075

M. JEAN MBARAGA :

Je vais faire une petite précision, Monsieur le Président, sur ce qui a été dit sur l'importation des déchets. Dans le règlement, il est bel et bien défendu qu'on ne peut pas accepter les matières résiduelles qui viennent de l'extérieur du territoire. Donc, que ce soit aux États-Unis, que ce soit en Ontario, que ce soit au Nouveau-Brunswick, il est défendu. Donc, le règlement ne le permet pas. Je ferme la parenthèse.

3080

Pour ce qui est des distances, effectivement, le ministère du Développement durable n'empêche pas qu'il y ait transport des matières résiduelles. Dernièrement, il y a à peine peut-être trois semaines, si vous avez lu les journaux, il y a des possibilités qu'il y ait des déchets qui partent de la Matapédia pour être enfouis ici à Saint-Étienne-des-Grés. Vous voyez la distance? On ne l'a pas empêché.

3085

Mais pour ce qui est du cas spécifique de BFI, disons je vais les laisser répondre, ça me surprendrait énormément parce que c'est le seul site qui se trouve sur le territoire de la CMM et, jusqu'à présent, ils ne contrôlent que 30 % des matières résiduelles. Donc, 70 % des matières résiduelles s'en va à l'extérieur.

3090

Donc, je me dis, si la CMM veut gérer ces sites comme ils semblent le faire, ces matières résiduelles, il devra commencer par le site qui se trouve sur son territoire, dont le site de BFI, plus les cinq autres aussi, ou d'autres technologies d'élimination qui vont être choisies.

3095

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que, au niveau de la production de gaz à effet de serre qui résulte du transport des matières résiduelles, est-ce que c'est examiné au niveau du ministère? Et quand on pense que le gouvernement a quand même une politique de restreindre la production de gaz à effet de serre, qu'en est-il au niveau du ministère relativement au transport?

3100

3105

Donc, est-ce qu'il y a une ébauche de politique en ce sens qui est en préparation ou,

pour vous, ce n'est pas considéré le fait de l'émission des gaz à effet de serre par le transport des matières résiduelles? Je pense que c'est la principale préoccupation de madame. N'est-ce pas?

3110 **Mme ROLANDE DULONG :**

Oui.

3115 **M. JEAN MBARAGA :**

Vous l'avez très bien dit, Monsieur le Président. Effectivement, il y a une ébauche de politique de gestion des gaz à effet de serre qui se traduit. Évidemment si on avait, pas à choisir, si on avait justement à encourager ou décourager les projets dépendamment justement de la génération du centre de masse, autrement dit de leurs matières, bien sûr qu'on recommanderait beaucoup plus des projets qui sont beaucoup plus près de leur centre de production des matières résiduelles que des projets qui vont exporter leurs matières résiduelles justement à 200, 300, 400 kilomètres.

3120
3125 Mais encore une fois, Monsieur le Président, jusqu'à présent ce n'est pas un facteur limitatif. Ce n'est pas un facteur limitatif de dire: «Il y a production de gaz à effet de serre, donc on bloque le projet.»

LE PRÉSIDENT :

3130 En fait, puis je veux juste un peu renchéris sur ce que vous avez mentionné tantôt, que ça part de la Matapédia pour aller à Saint-Étienne-des-Grés, effectivement c'est moi qui a présidé le projet d'enfouissement technique dans la Vallée de la Matapédia, exactement La Rédemption. Et je dirais encore plus, j'ai également fait celui des Îles-de-la-Madeleine et les Îles-de-la-Madeleine vont envoyer environ 5 000 tonnes de déchets par année à Saint-Étienne-des-Grés. Donc, ils vont l'envoyer par bateau parce qu'ils ont une problématique chez eux encore, au niveau des Îles-de-la-Madeleine.

3135 **M. JEAN MBARAGA :**

3140 Effectivement, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Rochefort.

3145

M. MICHEL ROCHEFORT :

C'est rien que pour encourager un peu la personne qui pose la question. Cette

3150 problématique du transport, elle est aussi ressortie dans le principe d'autonomie régionale dans le PMGMR, mais également dans l'étude réalisée par le CIRAIG sur le cycle de vie des matières résiduelles et du traitement, où on montrait l'impact qu'a le transport au niveau de production des GES lors de la collecte et du traitement des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

3155 Parfait. Il y a monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3160 Monsieur Rochefort, tantôt, vous disiez que malgré l'atteinte des objectifs de la Politique des matières résiduelles, les besoins en matière d'enfouissement vont demeurer grands. Donc, le scénario était peu probable. Mais moi, je voudrais savoir, par rapport dans le secteur municipal, parce que dans l'étude d'impact on a quantifié à 23 % l'atteinte de la cible, moi, j'aimerais ça savoir quand estimez-vous rencontrer les objectifs de la politique?

3165 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

3170 J'aimerais préciser, ce n'est pas les besoins d'enfouissement mais les besoins de traitement. Parce que le traitement peut être large. Dans le fond, c'est, malgré la valorisation des matières recyclables, des résidus verts, il va avoir encore des matières à traiter par quelque moyen que ce soit.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3175 Oui, j'ai compris ça. Mais moi, je voudrais juste savoir quand la Communauté métropolitaine pense atteindre l'objectif de la Politique de gestion des matières résiduelles.

M. MICHEL ROCHEFORT :

3180 Donc, on revient sur la question de tout à l'heure et de l'année horizon. Comme je vous ai dit, ça dépend aussi des matières. Les données démontrées actuellement démontrent que l'atteinte de l'objectif des matières recyclables va être atteinte en 2008. Le 8 % des matières organiques n'est pas atteint, étant donné que c'est un autre 60 %, mais est le même pourcentage que ce qui se produit actuellement au Québec et ça soulève beaucoup d'autres questions que, 3185 pour l'instant, qui sont beaucoup plus d'ordre politique que technique.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3190 Dans l'étude d'impact, on a pu lire que le secteur municipal avait atteint 23 % de son objectif, alors que l'objectif est fixé à 65 %.

Recommençons à nouveau. Actuellement, vous avez quel pourcentage dans le secteur municipal d'atteint?

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est des données de 2007 ou des données de 2001? Parce que dans l'étude, c'est des données de 2001. Donc, il faut différencier...

3200 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Les données ont évolué. Vous avez...

3205 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Non. Prenons la plus récente que vous avez.

M. MICHEL ROCHEFORT :

3210 Oui. Il y a un document que j'ai déposé, qui s'appelle *Perspective Grand Montréal*, qui a été réalisé en novembre et qui donne un peu le bilan actuel 2006 des données, qui est basé, c'est un peu le même principe que le bilan de Recyc-Québec.

3215 On obtient un taux de valorisation du municipal actuellement de 32 %, donc qui est meilleur que le 21 % qui était de 2004 et le 17 % qui était de 2001. Et ça, c'est un taux de récupération global. Ce taux, quand on le décompose, on obtient au niveau des matières recyclables 48 %. Donc, on est très, très proche de l'objectif de la politique. Et les municipalités pensent atteindre l'objectif de 60 % en 2008 et étant donné que le chiffre de 48 % est un chiffre de 2006. Par contre, au niveau des résidus organiques, on est toujours à 8 %, qui est exactement
3220 la même moyenne que le reste du Québec.

Pour ce qui est des autres résidus, résidus domestiques dangereux, encombrants, tout ça, on a atteint l'objectif. Je pense que c'est un peu partout comme au Québec, on a 63 % en 2006, pour un objectif de 2008 de 65 %. Donc, on peut dire qu'on a atteint l'objectif au niveau des
3225 RDD.

LE PRÉSIDENT :

De toute façon, toutes ces nouvelles données-là, ça a été déposé à la commission.

3230

M. MICHEL ROCHEFORT :

Oui, exactement.

3235 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

3240 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Et on l'a à la fois par pourcentage et par quantité.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3245 Tout à l'heure, vous avez mentionné, Monsieur Mbaraga, que le ministère envisageait, enfin prônait un plus grand contrôle du transport. Est-ce que ça se traduit par des dispositions réglementaires quelconques dans le cadre de l'évaluation des GES produits par le transport des déchets ou c'est simplement des désirs, des souhaits?

3250 **M. JEAN MBARAGA :**

Je n'ai pas très bien compris qu'est-ce que j'aurais dit, Madame la Commissaire.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3255

Vous avez mentionné tout à l'heure que le ministère souhaite, prend en considération les gaz à effet de serre qui sont le résultat du transport des déchets sur une longue distance et je me demandais si ça se traduisait par des dispositions réglementaires ou si c'est simplement à titre de... est-ce que vous avez dans vos normes une disposition à cet effet sur le contrôle des distances que doivent parcourir les camionneurs qui transportent les déchets pour le choix des sites ou bien si c'est simplement une considération sans...

3260

M. JEAN MBARAGA :

3265 Non, Madame, c'est une considération d'analyse et non une considération de réglementation. Donc, on n'a pas de normes.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3270

Bon, d'accord. Merci.

Alors, mon autre question s'adresse à la CMM. Quelle est la plus grande distance qui est parcourue par les camionneurs pour aller transporter les déchets à l'extérieur de la CMM?

3275 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Il faudrait que je vous revienne. Là, ce serait un complément d'information sur la question d'hier. Donc, oui, je pourrais me renseigner à savoir quelle est la plus grande distance parcourue entre le site qu'on utilise et la municipalité.

3280

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

C'est pour compléter la préoccupation de madame Dulong.

3285 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Oui, tout à fait. Je vous reviendrai demain sur cette distance.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3290

Merci beaucoup, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

3295

Merci, Monsieur Rochefort. Merci, Madame Dulong.

Mme ROLANDE DULONG :

3300

En passant, peut-être pour madame Gauthier, à 5 kilomètres ou 6, on ne fait pas de plaintes parce qu'on se ferait probablement répondre que c'est trop loin pour évaluer à cause justement des modes de fonctionnement présentement. Donc, ce n'est pas parce qu'il n'y en a pas des fois des odeurs. On s'en parle dans le secteur, mais on ne peut pas faire...

LE PRÉSIDENT :

3305

Madame Dulong, je vous conseille quand même de le faire, parce que c'est important tant pour vous que tant pour le ministère. Donc, s'il y a un épisode d'odeur, vous appelez et je présume que madame Gauthier va se faire un plaisir d'envoyer immédiatement quelqu'un chez vous.

3310

Mme ROLANDE DULONG :

Je pense qu'à partir de maintenant et à partir d'hier, ça a été assez clair que c'est au moment présent qu'on fait les plaintes.

3315

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Madame Dulong. Monsieur Marc Corriveau.

3320 Oui, Monsieur Rochefort, vous avez un complément d'information?

M. MICHEL ROCHEFORT :

3325 Oui. La distance, c'est entre Longueuil et le site Saint-Nicéphore, qui serait environ d'une distance de 125 kilomètres, qui serait la plus longue distance parcourue par les déchets gérés par les municipalités.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3330 Ajustez votre micro, parce que vous parlez un petit peu éloigné et les gens ne vous entendent pas.

M. MICHEL ROCHEFORT :

3335 Oui. Donc, ce serait 125 kilomètres qui serait la plus longue distance des déchets gérés par les municipalités de la Communauté entre le lieu de production des déchets et le lieu de traitement des déchets.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3340 Merci, Monsieur Rochefort.

LE PRÉSIDENT :

3345 Oui, allez-y, Monsieur Corriveau.

M. MARC CORRIVEAU :

3350 Rebonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur.

Monsieur le Président, l'élimination des déchets par l'enfouissement, c'est une solution de dernier recours qui affecte l'ensemble des gens de la province, pas juste alentour. Puis c'est des problématiques qui devraient concerner l'ensemble des ministères.

3355 Lors des audiences de 2003, j'avais demandé au promoteur la question de la valorisation des biogaz et ils avaient déjà leur programme 4 mégawatts, puis ils avaient répondu qu'ils ne pouvaient pas aller plus loin parce que c'était économiquement non faisable à cause des prix de Hydro-Québec.

3360 La question se pose, Monsieur le Président, aux gens du ministère de l'Environnement à savoir, suite à des constats semblables, on élimine des déchets partout au Québec, il se produit des biogaz que c'est le ministère à obliger à la captation parce que ça faisait des gaz à effet de serre.

3365 Le ministère de l'Environnement du temps, qui est le ministère du Développement durable d'aujourd'hui, ont des politiques pour la captation mais ils n'ont pas de politique pour la valorisation des biogaz. Et je ne dis pas que nécessairement tous les sites, il y a 64 sites, il y a des gros sites, il y a des petits sites, mais un site en haut de 200 000 tonnes d'enfouissement par année devrait avoir cette obligation-là de valorisation.

3370 Et je voudrais savoir des gens du ministère, est-ce qu'ils font des pressions, exemple, sur les autres ministères, l'Énergie, Ressources, sur les organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux comme Hydro-Québec, pour qu'il y ait un prix plancher qui paie minimalement les frais d'exploitation d'une centrale au biogaz pour produire de l'électricité.

3375 Quand on refuse à un entrepreneur des prix raisonnables et qu'on veut bâtir une centrale du Suroît qui avait des prix de production beaucoup supérieurs, il y a un non-sens. C'est l'ensemble des citoyens du Québec, c'est nos élus politiques. Monsieur Marron l'a dit tout à l'heure, au niveau de l'enfouissement, tout ce qui est déchet, il y a plein de positions politiques qui doivent être prises.

3380 J'aimerais connaître les positions du ministère de l'Environnement en regard des organismes gouvernementaux et des autres ministères pour que le monde se donne toute la main tous ensemble pour aider à certaines problématiques.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Corriveau.

3390 Monsieur Mbaraga, la question est quand même relativement très circonscrite, je vous laisse la parole.

M. JEAN MBARAGA :

3395 Je pense que je vais donner une réponse assez circonscrite aussi là. La réponse, quant à la pression ou quant à l'initiative du ministère du Développement durable sur un organisme comme Hydro-Québec pour pouvoir justement accepter la valorisation des biogaz, à ma connaissance, la réponse c'est non. Je n'ai pas eu connaissance que le ministère de l'Environnement faisait pression sur Hydro-Québec.

3400 La seule obligation que le promoteur a, par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et le

nouveau règlement, c'est justement de capter et d'éliminer ou détruire les biogaz. La valorisation, c'est un plus qui est laissé justement au promoteur, mais ce n'est pas une obligation de la part du règlement du ministère de l'Environnement.

3405

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez un peu élaborer la position ou le programme biogaz qui a été élaboré par votre ministère concernant la valorisation. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est exactement?

3410

M. JEAN MBARAGA :

Un programme qui aurait été élaboré par le ministère?

3415

LE PRÉSIDENT :

Oui? Ça n'existe pas?

3420

M. JEAN MBARAGA :

C'est ça, ce qu'on me souffle à l'oreille justement, c'est un travail qui se fait au niveau de la Direction des changements climatiques. Mais pour ce qui est de la valorisation que le ministère oblige les autres ministères, oblige Hydro-Québec, ça, je vous réponds, à ma connaissance, c'est non.

3425

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est ça, pour la valorisation des biogaz, c'est en fonction du Plan d'action sur les changements climatiques. Est-ce que vous pouvez élaborer ou c'est une division qui est complètement à part? Est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui pourrait être en mesure de répondre ou vous êtes en mesure vous-même de répondre?

3430

M. JEAN MBARAGA :

Regardez, Monsieur le Président, je prends votre question justement en délibéré. Je vais téléphoner à Québec, on est sur le même étage, je vais leur demander ce qui se passe par rapport aux changements climatiques.

3435

LE PRÉSIDENT :

Parfait, ça me fait plaisir. Merci, Monsieur Mbaraga.

3440

Donc, monsieur Mbaraga va s'informer effectivement ce qu'il en est et on va vous

3445 revenir probablement demain après-midi avec la réponse.

M. MARC CORRIVEAU :

3450 Soyez assuré, Monsieur le Président, que mon mémoire va faire part de cette non-concertation-là de l'ensemble des pouvoirs publics au Québec.

LE PRÉSIDENT :

3455 Je vous remercie, Monsieur Corriveau.

Monsieur François Valiquette. Rebonjour, Monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3460 Rebonjour. Alors, au nom du Comité des citoyens de la Presqu'île, ma question s'adresse spécifiquement à la Direction de santé publique... enfin, à Monsieur le Président, pour la Direction de santé publique.

3465 Les citoyens aimeraient savoir ce que la Direction de santé publique a fait comme actions concrètes depuis 2003 pour prévenir la détérioration de la santé des riverains du site qui sont soumis à divers contaminants et qui s'en plaignent formellement depuis 2003.

3470 Il y a eu, entre parenthèses je vous dis ça, il y a eu environ 300 plaintes par an. Parce que vous parlez de 300 plaintes, mais je fais le point, c'est 300 plaintes par an depuis 2003, et même avant.

3475 Donc, ma question: quelles sont les actions concrètes réalisées pour analyser et diagnostiquer adéquatement les problèmes de santé, la santé dans sa dimension reconnue, soit santé l'aspect physique, l'aspect psychique et social? Et donc, qu'est-ce qui a été fait pour analyser, diagnostiquer adéquatement les problèmes de santé des citoyens concernés?

LE PRÉSIDENT :

3480 Monsieur Hakizimana, est-ce que vous avez réponse en regard des actions concrètes qui auraient été entreprises par votre ministère?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

3485 Alors, les actions concrètes, ce que je peux dire là-dessus, Monsieur le Président, c'est que ce projet ne relève pas du ministère de la Santé publique. Le suivi environnemental, c'est un suivi qui appartient au ministère de l'Environnement. Et lorsqu'il y a une menace à la santé publique, la Direction de santé publique, quelle que soit la région, fait enquête.

3490 Et pour que la santé publique puisse savoir s'il y a une menace, par exemple, par rapport à un site d'enfouissement, il faut qu'il y ait des rapports, il faut que le ministère ou les organismes qui s'en occupent donnent les rapports au ministère de la Santé publique comme quoi il y a une menace à la santé. Et là alors, le ministère de la Santé publique peut faire des enquêtes épidémiologiques.

3495 Donc, dans le cas précis de BFI, nous n'avons jamais reçu un rapport quelconque disant qu'il y a une menace à la santé et c'est à la Direction de la santé publique à faire enquête.

LE PRÉSIDENT :

3500 Donc, les plaintes qui sont faites par les citoyens de la Presqu'île relativement aux problèmes que pourrait engendrer l'exploitation de BFI sur leur santé sont envoyées au ministère de l'Environnement et le ministère de l'Environnement vous transmet par la suite ces plaintes-là. Et quelles actions sont entreprises à partir des plaintes qui ont été soulevées et qui vous ont été transmises par le ministère de l'Environnement?

3505

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

En fait, les plaintes...

3510 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'elles sont analysées lorsqu'elles sont reçues?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

3515

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3520 Elles sont analysées. Et dans quelle mesure ces plaintes-là sont, comment dirais-je, sont soumises sur une échelle, je ne sais pas, moi, prenons une échelle de 1 à 6, bon, bien, c'est le facteur 2 qui s'applique ou le facteur 9 qui s'applique dans tel cas. Je veux dire, il doit avoir une évaluation qui est faite à partir de ces plaintes-là.

3525 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

En fait, les plaintes ne nous sont pas soumises par le ministère de l'Environnement. Les plaintes sont envoyées par les citoyens.

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Par les citoyens.

3535 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Par les citoyens.

LE PRÉSIDENT :

3540 Mais toutes ces plaintes-là sont regardées une à une?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

3545 En fait, les plaintes, environ 100 plaintes que nous avons reçues, par exemple en 2007, ce sont des plaintes qui proviennent d'une dizaine de personnes, entre 10 et peut-être 14 personnes, et 60 % de ces plaintes proviennent de 2 ou 3 personnes. Et nous avons répondu à ces gens que ces plaintes devraient être adressées au ministère de l'Environnement, parce que c'est lui qui est chargé du suivi. C'est lui qui peut contacter le promoteur BFI pour voir effectivement quelles sont les opérations qui occasionnent ces odeurs.

3550 Par contre, on dit très bien, on reconnaît bien que ça cause des désagréments, ce sont des nuisances et, ces nuisances-là, ce n'est pas bon pour la qualité de vie. Ce n'est pas bon pour la santé effectivement à court terme. On sait que ça occasionne des maux de tête. On sait que ça peut occasionner des nausées.

3555 Mais c'est ça, on ne peut pas... on est d'accord que ça occasionne des nuisances, mais on sait aussi que ces nuisances ne peuvent être corrigées que par un suivi environnemental adéquat. Donc, la santé publique, elle ne peut faire rien dans ce cas-ci.

3560 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Hakizimana. Monsieur Fortin.

3565 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Moi, j'aimerais savoir du côté de BFI, il y a un comité de suivi des odeurs, disons j'aimerais ça savoir les actions que vous posez suite aux plaintes qui sont formulées.

3570 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

La question des plaintes que vous avez évoquée tout à l'heure est un sujet qui revient de

manière récurrente dans le cas du comité de vigilance. Un des éléments qui a été constaté, c'est que, comme c'était explicité, le fait que les plaintes arrivent a posteriori, souvent par fax ou courriel, amenait, en fait, à ne pas faire de constat direct.

3575

D'autre part, il est apparu assez rapidement que la manière dont les plaintes étaient notées où on n'avait pas l'intensité, la durée de l'épisode d'odeur, et ça se comprend puisque les gens ne sont pas là pour mesurer ce genre de chose, rendait difficile l'exploitation de ces observations pour nous permettre d'améliorer les opérations du site.

3580

Dans le cas du comité de vigilance, il y a même un sous-comité odeurs qui a été créé, auquel participaient un représentant du CCPL, un représentant du ministère de l'Environnement, qui était madame Hélène Proteau, et quelqu'un de chez BFI, moi-même, pour accélérer l'accès de ces plaintes chez BFI pour que l'on puisse réagir beaucoup plus rapidement.

3585

Après un an de discussion, ça n'a pas abouti, pour différentes raisons. Nous avons proposé une ligne *BFI à l'écoute* 24 heures sur 24, il y a un an et demi, en encourageant les gens à appeler directement s'ils constataient des nuisances associées au site. Nous avons reçu, en un an ou un an et demi, peut-être quatre ou cinq appels sur cette ligne. Donc, ça n'a pas fonctionné.

3590

C'est pour cette raison que, au milieu de l'année 2007, on a mis sur pied un comité interne de suivi des odeurs qui, pendant un peu plus de trois mois, 24 heures sur 24, a été dans le quartier de la Presqu'île. Pourquoi le quartier de la Presqu'île? C'est parce que dans l'analyse qu'a faite Nove de la distribution des plaintes et de leur évolution dans le temps, on a vu que progressivement, le Carrefour des fleurs qui était sujet à des plaintes, progressivement se sont atténuées, pour en 2007 être à 99 % concentrées dans le quartier de la Presqu'île.

3595

On a donc mis l'essentiel de nos efforts à apprécier quelle était la situation précise dans le quartier de la Presqu'île suite à cette analyse. Et les principaux constats que l'on a faits, en fait, étaient de nature, d'une part, le pourcentage du temps pendant lequel on avait des odeurs perceptibles, très perceptibles – je laisserai Odotech documenter ces notions – était de l'ordre de 1,4 %, 1,5 % du temps.

3600

L'autre élément, c'était que c'était des épisodes en général de courte durée. On peut indiquer que pour 50 % des événements, la durée était de moins de 15 minutes. Donc, ça en constitue des événements très fugaces, très rapides. Et le constat que l'on pourrait faire en se rendant suite à un appel, la plupart du temps aboutirait à des non-constats compte tenu de ce caractère aléatoire.

3605

Une des choses que l'on a tirée de cette étude, c'est que nos efforts ne devaient pas porter à réagir sur le site en constatant une odeur mais attaquer le mal à la racine. On a constaté que, contrairement aux observations d'il y a quelques années où c'était des odeurs de biogaz qui étaient dominantes, il y a eu beaucoup d'efforts de mis sur la fermeture d'anciennes cellules,

3610

3615 l'amélioration du système de captage, et ce que l'on voit dans le quartier de la Presqu'île, qui
reste le quartier sur lequel il y a des épisodes d'odeurs, on en est très conscients, sont
principalement liées aux odeurs de déchets. Et donc, c'est une génération d'odeurs liées au
déchargement et au compactage des déchets.

3620 Donc, à ce moment-là, ce constat très important pour nous nous amène à prévoir pour
2008-2009 toute une batterie de mesures supplémentaires qui vont s'attaquer à ces zones de
génération qui sont les plus sensibles.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3625 Est-ce que ces actions-là sont partagées par le comité de vigilance? Est-ce que ça
marche bien le comité de vigilance?

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

3630 Le comité de vigilance, j'y participe depuis deux ans. Je vous dirais qu'il y a deux ans, on
était encore dans les fins des procédures judiciaires qui avaient été engagées. Donc, le comité
était pas mal amputé. On était quatre à cinq personnes lors des premières réunions. Avec la
tombée du jugement, on a vu reprendre une fréquentation beaucoup plus importante et on a
commencé à faire des échanges.

3635 Personnellement, en tant que représentant de BFI, on entendait les doléances et ça
permettait de les répercuter à la direction de BFI. Je vous dirais, de ce point de vue là, on a été
davantage sensibilisés par le biais de ce comité de vigilance. On a réfléchi avec le comité à la
manière d'interpréter les plaintes, comment pouvoir y répondre et la mise en place. Donc, je vous
3640 dirais qu'actuellement le comité de vigilance a un fonctionnement que je trouve beaucoup plus
intéressant, mais je vous dirais qu'il est encore en évolution sur le rôle qu'il a à jouer.

3645 Je rappellerai là-dessus que BFI est simplement invitée, donc nous n'avons pas d'action
précise là-dessus, mais c'est quand même un lieu d'échanges privilégiés pour échanger et
travailler. De ce point de vue là, je pense que c'est une très bonne base.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3650 Moi, j'aimerais ça savoir du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez
des commentaires particuliers à formuler sur le fonctionnement du comité de vigilance?

M. JEAN MBARAGA :

3655 Monsieur le Commissaire, je vais laisser madame Marie-Josée Gauthier répondre à cette
question.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3660 Je n'ai pas de commentaires particuliers, si ce n'est que, nous aussi, on est invités. Donc, j'assiste effectivement aux rencontres du comité de vigilance. Il y a des points à l'ordre du jour, des sujets qui sont discutés. C'est les membres qui décident à chacune des rencontres quel thème ils veulent discuter. Ça va relativement bien. Je ne pense pas qu'il y ait de...

3665 Je ne sais pas si vous avez des questions précises?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3670 Non. Moi, je fais le constat suivant. Les plaintes, quand le ministère de l'Environnement reçoit des plaintes, en général, et je dirais pratiquement toujours, il réagit en désignant un inspecteur qui va se déplacer pour faire un constat, mesurer, faire un avis d'infraction, s'il y a lieu, ou essayer de déterminer c'est quoi le problème.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3675 Tout à fait.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3680 Ce que j'ai compris ce matin, c'est que les plaintes étaient formulées souvent deux semaines après ou trois semaines, elles n'arrivaient pas au moment précis de l'épisode.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3685 Ça arrive, effectivement, oui.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3690 Ce que monsieur pose, la question à la DSP, la DSP dit... vous ne l'avez pas dit de même, mais ce que je comprends, c'est que les plaintes, ce n'est pas des choses qui sont sur le plan de la santé, sur le plan de la DSP et qui sont d'intérêt par rapport au LET. Est-ce que je me trompe?

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

3695 Les plaintes, c'est quand même un indicateur qu'il y a des nuisances, qu'il y a des odeurs, qu'il y a du bruit, qu'il y a... il n'y a pas un manque d'intérêt là-dedans.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

3700 Oui, oui, mais je vais y revenir. Puis là, j'ai posé la question au promoteur. Le promoteur, vous faites des actions. Vous dites: «On s'attaque à la racine, donc au déchargement, on va essayer de limiter les odeurs.» Vous faites des actions. Il y a un comité de vigilance.

3705 C'est pour ça que je posais ma question par rapport au comité de vigilance, pour voir comment on peut, quelles solutions on peut amener pour être capable de répondre, d'intervenir, de gérer des odeurs, si c'est possible, d'avoir une gestion des odeurs. Il y a plein de mécanismes qu'on peut mettre en place.

3710 Puis moi, je suis dans un mode solution, là, dans le sens que je veux atténuer les...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Si je peux me permettre...

3715 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Oui.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3720 Effectivement, le mandat du comité de vigilance est de faire des recommandations au promoteur de telle sorte à ce qu'il y ait du «bon voisinage». C'est l'objectif. Dans le décret, c'est l'objectif de ce comité-là.

3725 À ce jour, il n'y a pas eu de telles recommandations. Les réunions ont surtout porté sur des éclaircissements sur certains thèmes. Donc, les membres ont choisi d'avoir des informations sur les eaux souterraines. Alors, il y a eu une rencontre sur les eaux souterraines, sur la gestion du site par rapport aux eaux souterraines. Il y a eu une autre rencontre sur les goélands, donc qu'est-ce qui se passe sur le site au niveau des goélands, et ainsi de suite, pour les biogaz, etc.

3730 Alors, il n'y a pas eu à ce jour comme tel de recommandations quant à recherche de solutions, comme vous parlez. Je ne sais pas si ça éclaircit un petit peu?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3735 Est-ce que je peux juste ajouter un petit commentaire?

LE PRÉSIDENT :

3740 Oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3745 Pour vous aider aussi. Vous irez lire le jugement de la juge Duval Hesler sur ce dossier-là, on a passé 35 jours en procès. Et elle précise, elle, que le comité de vigilance n'est pas organisé pour fonctionner. Elle parle des conflits d'intérêt.

3750 Et je vous dirais que le comité de vigilance n'a traité aucune plainte sur quatre ans ou cinq ans, alors qu'il y a eu 1 500 plaintes. C'est un comité dysfonctionnel. C'est un comité qui a des intérêts qui sont partagés et que les citoyens sont défavorisés. Il n'y a aucune recommandation. Les recommandations ne sont pas supposées être faites au promoteur. Les recommandations doivent être adressées, selon ce qui est prévu dans le décret 1989-2004, au ministre de l'Environnement. Il n'y a rien qui est sorti. Vous irez voir le jugement, elle explique très bien les problèmes de conflit d'intérêts, pourquoi ça ne marche pas.

3755

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est exact, Madame Gauthier?

3760 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Qu'est-ce qui est exact?

LE PRÉSIDENT :

3765

Que ce comité est non fonctionnel parce que les plaintes ne sont pas étudiées là, alors qu'il devrait avoir des solutions qui devraient s'adresser, selon monsieur Valiquette, au ministère en fonction du décret qui a été adopté.

3770 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3775 Écoutez, dans le décret, je ne fais pas tout à fait la même lecture. Je pourrais vous lire la condition concernant le comité de vigilance. Je ne fais pas la même lecture nécessairement que monsieur Valiquette. Ultiment, les recommandations, c'est s'il y avait un non-respect, que le comité jugeait qu'il y avait un non-respect des conditions, là il y a recommandation au ministre. Mais ce n'est pas l'étape première de ce comité-là.

Et bon, la juge, je ne reprendrai pas les propos de la juge, je ne fais pas nécessairement la même lecture non plus que monsieur Valiquette. La juge s'est prononcée; je

3780 n'ai pas à me prononcer sur ça. Est-ce que parce qu'on n'a pas parlé des plaintes, est-ce qu'on peut dire que ce comité-là est dysfonctionnel? Je ne suis pas nécessairement convaincue. Mais là, c'est une opinion personnelle.

3785 Le décret ne stipule pas qu'on doit parler des plaintes nécessairement. C'est les membres du comité qui décident un peu des sujets qu'ils veulent entretenir. Le décret ne prévoit pas des sujets particuliers. Comme je vous dis, je peux vous lire la condition du décret, c'est très clair. Le mandat est très clair.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3790 Ce serait intéressant de le lire.

LE PRÉSIDENT :

3795 Monsieur Valiquette! Monsieur Valiquette!

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3800 Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

3805 Bon. Monsieur Valiquette, ce n'est pas à vous à décider qu'est-ce qui va être fait ici là, c'est à moi. On s'entend là-dessus?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3810 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Donc, respect pour tout le monde, Monsieur Valiquette?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3815 Je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT :

3820 Merci. Allez-y donc, Madame Gauthier, s'il vous plaît, lire le petit extrait.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Juste un instant, je vais le sortir.

3825

LE PRÉSIDENT :

D'accord. En attendant, je vais juste retourner avec monsieur Hakizimana. Pour la Direction de la santé publique, l'opération du lieu d'enfouissement technique ne pose pas de problème à la Direction de la santé publique. Il pose certains désagréments effectivement, certaines nuisances.

3830

Mais ultimement, est-ce que, au niveau des effets sur la santé comme tel, est-ce qu'il y a une problématique sur laquelle la Direction de la santé publique voudrait se pencher.

3835

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

Au niveau des effets sur la santé pour le site d'enfouissement de BFI, nous avons déclaré depuis 2003 que le site se trouve dans un endroit idéal au niveau de l'argile. Les lixiviats ne peuvent pas atteindre la nappe souterraine. De toute façon, il y a de nouvelles études maintenant qui disent que cette eau au droit du site n'est même pas consommable.

3840

On s'était posé certaines questions à savoir si les gens qui sont dans les environs, quand même qu'ils auraient des puits, quelle sorte de nappe ils consomment, etc. On n'a pas eu cette réponse. Je ne sais pas si cette réponse pourra être donnée aujourd'hui par le promoteur. Mais de toute façon, on sait que l'eau n'est pas contaminée parce que ça se trouve dans la nappe.

3845

LE PRÉSIDENT :

On va revenir plus spécifiquement, Monsieur, aux propos que monsieur Valiquette a mentionnés tantôt sur les effets sur la santé, parce qu'il s'inquiète des effets de l'opération sur la santé des résidants qui sont situés à proximité. Donc, est-ce qu'au niveau de la Direction de la santé publique, ça pose problème? Et si ça pose problème, quelles actions devraient être entreprises à ce moment-là?

3850

3855

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

Ça pose problème au niveau des odeurs, c'est certain, au niveau des nuisances. Étant donné que nous recevons des plaintes, on est conscients que les gens se plaignent parce qu'ils sentent, parce qu'il y a quand même des odeurs de biogaz qui leur parviennent.

3860

Cependant, je voudrais faire une précision ici. En fait, la Direction de la santé publique

est consultée comme les autres ministères, comme les autres organismes. Les gens pensent peut-être que nous avons un droit de regard institutionnel quelconque, que nous avons un pouvoir de suivi, etc. Rien de tout cela. Nous sommes consultés comme les autres et ça s'arrête. Des fois même lorsqu'on donne des avis, on a déjà donné des avis dans le passé et ça n'a pas été tenu en considération nécessairement. Donc...

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites: «ça n'a pas été pris en considération», c'est par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou par le promoteur ou...

M. GABRIEL HAKIZIMANA :

Disons qu'on peut donner un avis dans le cadre de ce projet ou dans le cadre d'un autre. En tout cas, dans ce genre de projet de site d'enfouissement, ce ne sont pas tous nos avis qui sont tenus nécessairement en considération. Mais évidemment, nous, on envoie cela au ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Environnement peut accepter l'avis ou ne pas l'accepter. Donc, ça s'arrête là.

Mais lorsque des gens nous envoient quand même des plaintes, on se pose toujours des questions, c'est-à-dire il y a des nuisances, les gens ne peuvent pas... on est toujours en contact, bien sûr, avec le ministère de l'Environnement. On leur dit qu'on reçoit des plaintes. On leur demande si le suivi est bon, si effectivement il n'y a pas de problématique particulière tout autour et on fait ce genre de suivi là. Mais ça ne peut pas aller au-delà, on ne peut pas aller demander quelque chose à BFI, on ne peut pas ordonner quelque chose au ministère de l'Environnement à partir des plaintes.

Une enquête épidémiologique pourrait être faite s'il y avait une menace à la santé. Et là, pour qu'on puisse savoir s'il y a une menace à la santé, là aussi, c'est le ministère de l'Environnement, en fait, qui nous informerait qu'il y a une menace à la santé. Or, jusqu'à aujourd'hui, tel n'a pas été le cas.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie infiniment, Monsieur Hakizimana.

Oui, Madame Gauthier, allez-y.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Alors, on parle donc de la condition 9 du décret 1989-2004, comité de vigilance.

BFI Usine de triage Lachenaie doit collaborer au bon fonctionnement du comité de

3910 *vigilance formé par le ministre de l'Environnement et dont le mandat est de faire des recommandations à BFI Usine de triage Lachenaie sur l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer les impacts du lieu sur le voisinage et l'environnement, et, le cas échéant, de faire rapport au ministre de l'Environnement de tout acte qui, de l'avis du comité, constitue un défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions du présent certificat.*

LE PRÉSIDENT :

3915 Parfait. Merci, Madame Gauthier.

Je crois que le représentant de la Ville de Repentigny siège également sur ce comité-là. Est-ce exact?

3920 **M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Oui, c'est exact.

LE PRÉSIDENT :

3925 Au niveau du fonctionnement, vu que vous siégez sur ce comité-là, est-ce qu'il y a une problématique réelle entre les différentes personnes qui siègent sur ce comité?

3930 **M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Je vous dirais que, moi en tant que membre et je remplace également, ce qui était important pour moi, c'est de connaître, effectivement d'avoir des études, des thématiques. Je pense que c'est ça qui est important pour le comité. Il y avait une problématique au niveau des goélands, il y avait d'autres problématiques et c'est ce qu'on voulait savoir. Ce qu'on a demandé au promoteur, c'est de nous dire exactement quelles étaient les études pour qu'on puisse se faire une idée. Et je vous dirais que ce qu'on a tenté ces dernières années, c'est de connaître où est-ce qu'étaient les problématiques et de voir si on pouvait les améliorer.

LE PRÉSIDENT :

3940 Et au niveau des plaintes qui étaient formulées par les représentants du Comité de la Presqu'île, qui étaient les plaintes qu'il apportait au niveau du comité de vigilance, quel était le travail qui a été effectué par la suite relativement à ces rapports de la part du Comité de la Presqu'île?

3945 **M GHISLAIN BÉLANGER :**

Bien, dans les faits, il y a eu un rapport qui a été déposé par le ministère de

3950 l'Environnement pour voir c'était quoi l'étendue des plaintes. Et moi, je vous dirais, ce qu'on
essaie de voir, parce que c'est bien beau déposer une plainte, mais ce qui est important pour
nous lorsqu'il y a une plainte, il faut intervenir immédiatement. Et je pense qu'il y avait un
consensus autour de la table pour voir c'est où est-ce qu'est le problème. Parce que de faire une
plainte, de le traiter, c'est une chose. Mais ce qui est important, c'est de voir, s'il y a une plainte,
il y a une raison et quel est le problème sur le site en tant que tel.

3955

LE PRÉSIDENT :

Et surtout comment y remédier.

3960

M GHISLAIN BÉLANGER :

Oui, effectivement. Et je vous dirais que c'est la préoccupation de toutes les personnes
autour de la table.

3965

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie infiniment. Oui, Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3970

Vous avez soulevé la thématique des goélands. J'aimerais entendre BFI pour connaître,
grosso modo, quelle a été votre plan d'action concernant les plaintes du comité de vigilance sur la
présence des goélands au cours des ans.

3975

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

Compte tenu des plaintes, des inquiétudes des gens vis-à-vis des goélands, BFI s'est
attaquée à la problématique d'effaroucher les goélands pour empêcher aux goélands d'utiliser le
site comme une aire d'alimentation.

3980

Sur les méthodes employées et autres, je passerai la parole à monsieur Pierre Molina de
Service environnement faucon, qui est le responsable de la compagnie qui est chargée de cet
effarouchement.

3985

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Marron, si j'ai bien compris, c'est Pierre Folina?

M. PIERRE MOLINA :

3990

Pierre Molina.

LE PRÉSIDENT :

3995 C'est pour les fins de la transcription, parce que je n'avais pas très bien entendu. Oui, on vous écoute, Monsieur Molina.

M. PIERRE MOLINA :

4000 Nous, on est présents sur le site depuis 1995. Alors, on fait la gestion de tout ce qui est de la faune et les goélands font partie... le gros de notre travail, c'est vraiment l'effarouchement des goélands.

4005 On utilise différentes méthodes, en fin de compte les meilleures méthodes qui sont disponibles actuellement, c'est-à-dire l'utilisation d'oiseaux de proie entraînés, buses, faucons pour jouer un peu avec le rôle de prédateurs proie et de faire peur, même des fois de capturer certains goélands avec nos oiseaux entraînés.

4010 On utilise aussi des systèmes de cris de détresse qui sont sur nos véhicules. Il y a aussi des outils pyrotechniques qui sont utilisés, donc des genres de fusée, un peu comme les feux d'artifice, qui permet de complètement faire peur aux goélands dans d'autres situations. Puis on utilise aussi des faux goélands ou des carcasses de goélands pour rendre le site le plus désagréable possible pour cette espèce.

4015 Donc, vous avez aussi dans les rapports annuels, je ne sais pas s'ils ont été déposés...

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

4020 Les bilans que vous avez reçus contiennent en annexe pour chaque année les mesures mises en place et les résultats des comptages.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4025 Actuellement, combien de goélands fréquentent le site?

M. PIERRE MOLINA :

Actuellement, aujourd'hui, ou sur une année à peu près?

4030 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Aujourd'hui.

M. PIERRE MOLINA :

4035

Aujourd'hui, je ne suis pas allé aujourd'hui sur le site, mais...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4040

Durant l'année.

M. PIERRE MOLINA :

4045

C'est presque zéro en ce moment le nombre de goélands.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4050

C'est parce qu'on mentionne 1 % de la population des goélands qui fréquentent sur une durée d'à peu près... je ne sais pas si c'est annuel ou...

M. PIERRE MOLINA :

4055

C'est ça. Ça, c'est un calcul que j'ai fait, qui a été...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Ça représente combien, ça, 1 %?

M. PIERRE MOLINA :

4060

C'est moins que 1 %, que la population totale. C'est un calcul qui a été fait pour voir un peu quel est le potentiel de toute la population. On prend la population nicheuse de l'île Deslauriers, qui est la plus grande population dans tout le Québec...

4065

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Qui se chiffre à?

M. PIERRE MOLINA :

4070

50 000 couples, donc autour de 100 000 individus. C'est monsieur Brousseau qui...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4075

Donc, ça voudrait dire à peu près 600 goélands par année?

M. PIERRE MOLINA :

4080 Oui, ça peut être à peu près ce chiffre-là, c'est ça, maximum. Mais c'est sûr que c'est très variable en fonction du cycle de vie du goéland à bec cerclé dans la région de Montréal. C'est-à-dire que le goéland à bec cerclé, c'est lui qui est problématique pour ce site-là, arrive au mois de mars à peu près. Il arrive des aires d'hivernage plus au sud. Alors, il revient sur ses aires de nidification. Et là, étant donné qu'il y a du contrôle, on maintient ces nombres-là très, très bas.

4085 Et c'est pendant la période de dépendance des jeunes, la période où est-ce que les goélands parents doivent amener de la nourriture au nid, les jeunes viennent d'éclore, cette période-là ici, dans la région de Montréal, c'est entre la mi-mai jusqu'à la fin juillet, c'est là que le contrôle est très intense. Et c'est là que si on n'était pas sur place, il y aurait beaucoup plus de
4090 goélands, il y aurait énormément de goélands sur ce site-là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4095 Quel est le corridor utilisé par les goélands quand ils viennent se nourrir sur le site de BFI?

M. PIERRE MOLINA :

Ils ne viennent pas se nourrir sur le site, mais...

4100 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Vous dites qu'il y en a quand même 600 par année?

M. PIERRE MOLINA :

4105 Oui, mais d'habitude pendant la période la plus importante, il faut souligner qu'ils ne viennent pas vraiment se nourrir sur le site. Ils tentent d'arriver sur le site et c'est notre protocole de dénombrement qui relève ces groupes-là. Par contre, les goélands ne sont presque jamais au sol lorsqu'on les dénombre. Ils sont plutôt en vol ou tentent d'arriver sur le site, mais on ne les
4110 laisse pas s'alimenter sur le site.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4115 S'ils ne vont plus sur le site, alors où vont-ils?

M. PIERRE MOLINA :

4120 Bien, on sait qu'il y a plusieurs autres activités qui permettent l'alimentation des goélands. On ne sait pas exactement où vont ces goélands. On n'a pas été mandatés pour faire un suivi de ces goélands-là, mais on sait qu'ils se dispersent.

4125 Nous, nos observations en tant que biologistes sur le terrain, c'est qu'on voit les goélands arriver dans la région du site, du sud-ouest du site, et ils passent par-dessus le site. Mais ce n'est pas des couloirs bien définis. Pendant la période de dépendance des jeunes, on voit... parce que la grande colonie de l'île Deslauriers, qui est à peu près à 8 kilomètres du site, passe très, très haut. Mais on ne peut pas compter ces goélands-là de façon scientifique, c'est beaucoup trop haut.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4130 Lorsqu'ils viennent, pendant la période de fréquentation, disons à haut vol, est-ce que vous avez des dispositifs particuliers pour les effaroucher? Vous avez mentionné, je pense, dans vos études des techniques pour les effrayer avec des fusils, je ne sais pas quoi, des...

4135 **M. PIERRE MOLINA :**

Non, on ne fait pas l'abattage des goélands.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4140 Non, pas des fusils, mais des bruits particuliers.

M. PIERRE MOLINA :

4145 Des outils pyrotechniques qu'on utilise.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4150 Oui.

M. PIERRE MOLINA :

4155 On a même des canons au propane sur le site. Mais les outils qu'on utilise sur le site actuellement, c'est les meilleurs outils qui sont disponibles, si vous voulez, sur le marché.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Est-ce que ça fait beaucoup de bruit ces dispositifs-là?

4160 **M. PIERRE MOLINA :**

La plupart des bruits restent à l'intérieur du site. Les seuls bruits qui peuvent voyager à l'extérieur du site sont le canon propane et les pyrotechniques qui utilisent des balles explosives, et ces balles-là sont utilisées seulement entre soit 9 h ou 10 h et 5 h l'après-midi.

4165 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Jamais la nuit?

4170 **M. PIERRE MOLINA :**

Jamais la nuit et jamais la fin de semaine.

4175 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce qu'il y a un comité, je pense, pour... puisque vous avez tous les goélands sur le site privé de BFI, est-ce qu'il y a des mesures qui sont prises? Parce que je crois que c'est des oiseaux qui sont migrateurs, qui sont protégés. Est-ce qu'il n'y a pas un comité qui est conjoint avec le gouvernement fédéral et de la région pour s'assurer de l'éradication, un certain niveau de contrôle de ces oiseaux?

4180 **LE PRÉSIDENT :**

4185 Je pense que la question s'adresse plus à monsieur Brousseau qu'à monsieur Marron, n'est-ce pas?

M. PIERRE BROUSSEAU :

4190 Oui, depuis un an, il existe une table de concertation sur les goélands avec les villes de Terrebonne, Repentigny, Service canadien de la faune, de régler certains problèmes liés à la présence des goélands.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4195 Quelles sont les mesures que vous avez étudiées? Qu'est-ce que vous avez mis en place? Qu'est-ce que vous envisagez?

M. PIERRE BROUSSEAU :

4200 Pour l'instant, il n'y a rien de concret. Les villes impliquées dans le comité se sont engagées à colliger toutes les plaintes concernant les citoyens au cours de l'été dernier. Je n'ai

pas reçu les résultats. Je ne sais pas le nombre de plaintes que les municipalités ont reçues. J'imagine que bientôt on aura une autre réunion pour voir les futures actions pour la prochaine saison.

4205

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Est-ce que c'est un animal qui est en croissance? Est-ce que c'est un animal qui est nuisible pour la population aux alentours? Parce qu'on a vu plusieurs reportages dans les médias qui faisaient état d'impacts assez importants, surtout l'été.

4210

M. PIERRE BROUSSEAU :

Bien, je veux dire, c'est sûr que la présence de nombreux oiseaux dans les parcs publics ou sur des plages peut causer des nuisances. De là à identifier l'espèce comme étant une espèce nuisible en tant que telle, je ne crois pas. Mais il y a toujours des conflits de coactivités entre les humains, bien entendu.

4215

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Quel est le but du comité?

4220

M. PIERRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, c'est essayer de régler le nombre de plaintes que les municipalités reçoivent.

4225

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, Monsieur Brousseau, sur ce comité, il y a non seulement BFI mais il y a également, je crois, le site de Sainte-Sophie et il y a vous, il y a d'autres personnes, est-ce qu'il y a des municipalités? Comment est composé le comité?

4230

M. PIERRE BROUSSEAU :

Bien, je vous dirais, de mémoire, j'ai la Ville de Terrebonne, Repentigny et, c'est ça, il y a monsieur Marron qui siège sur ce comité-là. Il y a le Service canadien de la faune. Il y a même un chercheur de l'Université du Québec à Montréal, docteur Jean-François Giroux, qui siège sur le comité.

4235

4240

LE PRÉSIDENT :

Il y a également le lieu d'enfouissement technique à Sainte-Sophie, n'est-ce pas?

4245 **M. PIERRE BROUSSEAU :**

Oui.

4250 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on retrouve beaucoup de goélands à Sainte-Sophie?

4255 **M. PIERRE BROUSSEAU :**

Oui, oui, depuis plusieurs années. Le nombre tend à augmenter.

LE PRÉSIDENT :

4260 Et quelles sont les mesures qui sont entreprises à Sainte-Sophie? Est-ce que ce sont les mêmes qu'on retrouve chez BFI ou...

M. PIERRE BROUSSEAU :

4265 On a émis un permis particulier pour trois ans sur le site de Sainte-Sophie en autorisant l'abattage d'un certain nombre d'oiseaux sur le site par semaine.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

4270 Ah oui!

M. PIERRE BROUSSEAU :

4275 À titre expérimental je vous dirais, là. Alors, il y a un suivi continué du printemps jusqu'à l'automne pour abattre les oiseaux, aussi de dénombrer les oiseaux présents sur le site de façon quotidienne.

LE PRÉSIDENT :

4280 Par exemple pour la population de l'île Deslauriers, est-ce qu'il est envisagé de procéder un peu de la même façon que ça s'est fait à Québec, c'est-à-dire au niveau de la Daishowa? Parce qu'il y avait une quantité impressionnante de goélands et je crois que le Service canadien à l'époque avait permis d'éradiquer les oeufs. Au lieu que les jeunes goélands poussent, vivent, en tout cas on détruisait les oeufs. Est-ce que ça pourrait être envisagé pour la population de l'île Deslauriers?

4285

M. PIERRE BROUSSEAU :

Jusqu'à maintenant, en tout cas, le service ne songe pas à contrôler la population de l'île Deslauriers.

4290

Ce qu'il faut comprendre dans le cas de la colonie de Québec, les oiseaux étaient sur une propriété privée, une compagnie papetière. Ce n'était pas la même problématique que l'île Deslauriers qui appartient à Transports Canada, dont le Service canadien a la gestion. C'est sûr qu'on a fait un contrôle des nids sur une période de deux ans et la troisième année, la compagnie, en toute légalité, a procédé à l'évacuation, si vous me permettez l'expression, des oiseaux en utilisant, comme Pierre le mentionnait, des canons au propane, des personnes qui tiraient des balles à blanc pour expulser les oiseaux dès leur arrivée au mois de mars sur leur terrain de nidification.

4295

4300

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Est-ce que vous envisagez des mesures particulières pour l'île Deslauriers?

M. PIERRE BROUSSEAU :

4305

Pour l'instant, le service n'entend pas intervenir directement sur la population. C'est sûr qu'avec le comité, on va regarder toutes les avenues possibles pour essayer de réduire le nombre de plaintes concernant la présence de ces oiseaux-là.

4310

Il faut dire que pour l'île Deslauriers, c'est une situation très intéressante, c'est qu'elle est isolée au milieu du fleuve. Donc, elle crée beaucoup moins d'impacts ou de nuisances comparativement, par exemple, à une colonie qui est située en milieu périurbain ou encore urbain, comme c'était le cas à Québec.

4315

Le cas de Québec, je rappelle qu'une fois que les oiseaux ont été expulsés du site de leur colonie, les oiseaux sont allés nicher à proximité, à 1 kilomètre près d'une base de plein-air. Donc, l'expulsion ou le contrôle d'une colonie, théoriquement, c'est très intéressant pour réduire les désagréments, mais aussi ça a des implications.

4320

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

C'est ça. Est-ce que vous déplacez le problème à ce moment-là? Parce que si vous effarouchez à des sites différents, vous allez sur les lieux de nidification, les goélands se déplacent de 1 kilomètre, est-ce que là, à ce moment-là, on ne s'en sort pas parce que la population est toujours là et que le problème est déplacé?

4325

M. PIERRE BROUSSEAU :

4330 Oui. Puis en plus, c'est qu'ici dans la région, il y a une multitude d'îles. Donc, si on déplace les oiseaux par un contrôle X, les oiseaux vont peut-être décider de nicher à l'île voisine.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

4335 Là vous dites que, l'île, c'est une propriété fédérale.

M. PIERRE BROUSSEAU :

Oui.

4340 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Comparativement à Québec où c'était une propriété privée. Est-ce que ce serait bien compliqué pour le gouvernement fédéral de penser à éradiquer une partie de la population en détruisant des nids, par exemple?

4345

M. PIERRE BROUSSEAU :

Ah! c'est toujours possible. On a toujours la possibilité, en tant qu'organisme fédéral qui a la compétence pour...

4350

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Mais vous comme expert, qu'est-ce que vous pensez par rapport au déplacement des problèmes des goélands?

4355

M. PIERRE BROUSSEAU :

Moi, j'ai un peu de difficulté avec ces déplacements-là. Ce qu'on remarque depuis plusieurs années aussi dans la région métropolitaine de Québec et de Montréal, c'est que les oiseaux ont tendance à commencer à nicher sur les toitures. Ce n'est pas rare de recevoir un appel au mois de mai et que la personne me dise: «Bien, j'ai 300 nids de goélands sur ma toiture.» Les toitures industrielles, que ce soit en plein centre-ville de Montréal ou à Trois-Rivières ou à Sherbrooke, on vit ces problèmes-là.

4360

4365 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Est-ce que du côté de votre service, vous vous penchez sur cette problématique-là pour essayer de trouver dans l'avenir des solutions qui pourraient...

4370 **M. PIERRE BROUSSEAU :**

Remarquez qu'on contrôle une colonie à Sherbrooke, à Bromptonville plus particulièrement, qui est une petite île sur la rivière Saint-François, collée sur la ville, et ce qu'on remarque, c'est que même en arrosant les oeufs de 75 % des nids présents sur l'île, après six, 4375 sept ans de travail, le nombre d'oiseaux continue à croître légèrement.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

4380 Finalement, du côté de Terrebonne, Repentigny, il y a combien de plaintes associées aux goélands?

M. LUC PAPILLON :

4385 Bonjour! Avant de répondre directement à votre question, si vous permettez, j'aimerais mentionner, après longue consultation avec mon collègue de Repentigny, que le comité auquel on fait référence, parce que ça n'a pas été mentionné et je pense que c'est pertinent de le dire, c'est que ce comité-là a été formé en 2005 à la demande des administrations de Repentigny et de Terrebonne conjointement et donc qui ont initié la démarche. On a joint donc aux travaux initiaux de ce comité-là Monsieur Jean-Louis Chamard, un expert en environnement, et évidemment les 4390 collègues environnementaux du ministère canadien de la Faune.

Naïvement à l'époque, nous pensions que c'était une problématique plutôt simple à régulariser et dans un premier temps, donc, le mandat du comité a été d'établir un portrait le plus juste possible de la situation concrète au niveau de la situation des goélands, donc de leur point 4395 d'origine ou de nidification de refuge à leur point de destination. Et peut-être une partie reliée à l'évolution de la situation dans le dossier de BFI, c'est que donc quand les travaux se sont réalisés en 2005, déjà la problématique des goélands sur notre territoire concernant le LET de Lachenaie était déjà en forte baisse par rapport aux pointes de 2004, par exemple.

4400 Serait-ce relié à des problématiques sur des cellules qui se travaillaient différemment à l'époque ou à un ensemble de facteurs? Je ne saurais le dire. Je ne suis pas expert. Les gens de BFI pourraient éventuellement répondre là-dessus.

4405 Mais chose est certaine, c'est que l'étude nous a permis de déterminer une chose importante à l'époque, c'est que le corridor migratoire pour manger de ces animaux-là avait été changé. Donc, les oiseaux partaient de Repentigny et allaient luncher, si on peut dire, à Sainte-Sophie, qui probablement utilise une technique autre que BFI, LET Lachenaie.

4410 Alors, premier constat majeur, la grande, très grande, sinon la totalité des animaux partent de Repentigny où ils nichent toujours pour aller plutôt manger ailleurs que où ils allaient au courant de l'année 2003, 2004, par exemple. Donc, il y a une série d'autres constatations qui ont été faites. Évidemment, nos amis de Faune Canada nous ont expliqué qu'on ne peut

pas éliminer un goéland aussi facilement qu'on le pense.

4415 Et donc, dans un premier temps, sur un an et demi environ, le travail a été exécuté, les rapports ont été créés, un bon constat de la situation a été fait. Et si vous le souhaitez, il va nous faire un grand plaisir de vous déposer ces rapports-là qui ont été payés par les contribuables des deux municipalités.

4420 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Parfait.

M. LUC PAPILLON :

4425 De un. De deux, concernant la suite des choses, parce que c'est une autre question qui a été posée, je crois, par madame Bigué, concernant la suite des choses, au cours des prochains mois, compte tenu de la difficulté de cibler des moyens autres que ceux élaborés par BFI et les gens compétents chez eux qui font le travail, on doit élaborer un plan d'intervention pour éventuellement, le cas échéant, pouvoir intervenir plus rapidement sur les problématiques au moment où des problèmes pourraient se pointer.

4430 Au moment où on se parle sur la question – donc, je vais finir par la réponse de la dernière question si vous permettez – c'est que depuis deux ans, les plaintes concernant les fientes de goélands, de mémoire, mais j'ai déposé les rapports à la commission, je pense qu'on a eu à Terrebonne pour tout le secteur de Lachenaie, qui était fortement en difficulté il y a quatre ans, je pense qu'on a trois plaintes sur les deux années. Ça donne une idée alors que, à l'époque, c'était un phénomène qui était important.

4440 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Néanmoins, vous estimez votre participation importante au sein du comité encore pour...

M. LUC PAPILLON :

4445 Bien, le comité, il n'a pas de temps de vie, il est permanent. Et encore cette année, dans les budgets 2008 des deux municipalités, des budgets ont été conduits pour permettre au comité de continuer de travailler. Alors, nous, on prend pour acquis que ce comité-là a une espèce de statut de permanence.

4450 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Et votre plan de travail, c'est quoi pour les prochaines années, s'il y a peu de plaintes?

4455 **M. LUC PAPILLON :**

Bien, c'est qu'on sait une chose. C'est qu'on demeure à la recherche, dans un univers assez complexe en matière de protection de la faune et de cette espèce-là particulièrement, on demeure à la recherche de toutes solutions acceptables par le gouvernement du Canada pour nous permettre de jouer un rôle proactif sur le contrôle des populations, oui, pour le respect de la race ou de l'espèce mais, oui, en fonction aussi de milieux fortement urbanisés et occupés aussi par des être humains.

4460
4465 Alors, on convient que c'est un travail à long terme. Ce n'est pas facile. Mais écoutez, au même titre que moi j'apprends des choses, je prends pour acquis que nos partenaires qui protègent la faune apprennent aussi des choses.

LE PRÉSIDENT :

4470 Merci, Monsieur Papillon. Juste avant de passer à un dernier intervenant, je vais aller voir monsieur Mbaraga.

4475 Au niveau de l'effarouchement, Monsieur Mbaraga, est-ce que les mesures qui ont été mises de l'avant par le promoteur sont efficaces? Et est-ce qu'il y aurait des améliorations à apporter, par exemple au niveau des bruits qui sont produits par le canon?

M. JEAN MBARAGA :

4480 Monsieur le Président, pour ce qui est de l'efficacité, je vais donner l'exemple de ce que j'ai vu moi-même la dernière fois qu'on est allés visiter le site. On avait une réunion là-bas. J'étais avec Michel Bourret. On est restés presque une heure sur le site, on n'a pas vu un goéland. Donc, pour l'efficacité, je pense que c'est très efficace.

4485 Pour dire si on a d'autres moyens, je ne penserais pas. Je pense que le moyen que BFI a utilisé ou continue d'utiliser, c'est le moyen le plus efficace.

LE PRÉSIDENT :

4490 Parfait. Je vous remercie, Monsieur Mbaraga.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

4495 Monsieur le Président, je m'excuse, j'ai une demande de document suite aux réponses qu'on m'a fournies tantôt.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, allez-y.

4500 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

4505 Entre autres, Monsieur Marron qui a parlé de la fameuse étude qui a duré trois mois avec les... et on sait qu'il a répété à plusieurs occasions que cette étude-là, il y avait eu des prises de mesures qui avaient été faites 24 heures sur 24, pendant 7 jours et à la minute près. Est-ce que c'est possible qu'il dépose les rapports d'inspection – on sait, nous, pour avoir vu les inspecteurs qui prenaient des notes – déposer ces rapports-là pour qu'on puisse en toute transparence les consulter aussi et avoir l'information?

LE PRÉSIDENT :

4510 Bien, avec plaisir, Monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

4515 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4520 Par contre, vous allez spécifier exactement ce que vous voulez à monsieur Marron, à moins que monsieur Marron soit en mesure d'identifier correctement la demande de monsieur Valiquette.

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

4525 Oui, je pense que je comprends très bien la demande de monsieur Valiquette. On avait d'ailleurs reçu un courrier du CCPL, auquel on avait répondu en leur suggérant une rencontre pour commenter ces résultats et expliquer, échanger avec eux dans l'idée de trouver une solution conjointe.

4530 Actuellement, Nove finalise un rapport dans lequel il y aura une confrontation entre les plaintes, par exemple, et nos observations pour aider à la compréhension du phénomène. Mais il n'y aura aucun problème à déposer ce document dès qu'il sera complété, incluant le récapitulatif de toutes les observations qui ont été faites.

4535 **LE PRÉSIDENT :**

Et ce document-là devrait être complété à quelle période exactement?

M. DANIEL BOISVERT :

4540

Actuellement, on est à l'étape de la version préliminaire. Donc, il y a encore des vérifications à faire et puis la validation finale auprès du client. Donc, en fait, on peut parler peut-être de deux semaines, à l'intérieur d'un délai de deux semaines avant de déposer le document.

4545 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, dès qu'il sera déposé, Monsieur Valiquette, en fait dès que le consultant l'aura déposé au promoteur, à ce moment-là le promoteur s'est engagé de le déposer auprès de la commission.

4550

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Juste préciser, on aimerait avoir en annexe, si possible, avoir en annexe la matière brute, ça veut dire les inspections, les rapports d'inspection journaliers réalisés par les inspecteurs.

4555

LE PRÉSIDENT :

C'est possible, Monsieur Marron?

4560 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui, absolument, il y aura en annexe le listing de toutes les observations et toutes les heures de présence de nos observateurs dans le quartier.

4565 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Ça vous convient, Monsieur Valiquette?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

4570

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

4575

Bienvenue, Monsieur Valiquette.

Et nous allons prendre une dernière personne. Il est déjà 4 h 55. Et je vais demander à madame Linda Malette, s'il vous plaît, de se présenter. Bonjour, Madame Malette.

4580 **M. LINDA MALETTE :**

Bonjour, Monsieur le Président. J'avais une première question concernant le comité de vigilance, mais monsieur Fortin a posé les questions. Alors, ça va. Mais j'en ai une deuxième. Je suis chanceuse.

4585

Alors, selon les études commandées par le promoteur, monsieur Belleville, le spécialiste qui est venu nous parler hier, disait qu'il questionnait, il semblait questionner la modélisation qui avait été utilisée. Est-ce que la modélisation qui a été utilisée pour faire les projections peut être contre-expertisée par les gens du ministère de l'Environnement?

4590

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vais aller voir monsieur Mbaraga à ce sujet. Monsieur Mbaraga, est-ce que la modélisation qui a été effectuée par les consultants du promoteur est en accord avec toute la procédure au niveau de la réglementation à ce sujet?

4595

M. JEAN MBARAGA :

Je pense, Monsieur le Président, que j'ai déjà répondu à cette question-là. Nos spécialistes ont dit justement qu'ils ont suivi les règles de l'art. Donc, c'est acceptable au point de vue modélisation.

4600

M. LINDA MALETTE :

Bien, c'est parce que ce qui a été dit, si j'ai bien compris, parce que j'étais là, les calculs qui ont été faits étaient bons, la façon que l'étude a été faite était bonne, mais monsieur Belleville questionnait la modélisation de départ, ce qui a été pris comme chiffres pour partir toute l'étude.

4605

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Belleville, voulez-vous vous avancer, s'il vous plaît, et peut-être venir expliciter un peu votre intervention que vous avez faite à ce sujet.

4610

M. LINDA MALETTE :

À moins que j'ai mal compris, mais...

4615

LE PRÉSIDENT :

On va demander à monsieur Belleville qu'il nous l'explique.

4620

M. DENIS BELLEVILLE :

On va essayer d'être plus clair pour que vous puissiez comprendre bien.

4625

En fait, ce n'est pas les calculs. Effectivement, le modèle qui a été utilisé, d'abord on ne l'a pas évalué, nous, mais c'est un modèle qui est utilisé et qui est la dernière version de choses qui sont utilisées aux États-Unis, qui sont recommandées par l'US EPA et par le ministère de l'Environnement.

4630

Nous, la mise en garde, en fait le bémol qu'on a mis hier, c'est que tous les résultats de l'évaluation de risque qui a été réalisée dans le cadre de ce projet-là ne sont valides qu'en fonction des hypothèses qui ont été émises autant au niveau des déversements de la charge de déchets qui va être enfouie là durant les prochaines années, autant au niveau de l'efficacité des capteurs de biogaz, autant au niveau des situations après que les cellules sont fermées, etc. Et une façon de valider ces résultats-là, c'est, je pense, par un genre de surveillance qui doit être mis en place par le...

4635

Je ne sais pas si la surveillance actuelle qui est effectuée est suffisante pour confirmer ou infirmer les résultats du modèle ou si on doit mettre en place d'autres méthodes de surveillance pour justement valider dans les années futures ces résultats-là, afin que les conclusions auxquelles ils sont arrivés au niveau de l'évaluation de risque toxicologique à la santé humaine soit celle qu'on va rencontrer dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans. Qu'on ne s'appuie pas sur ces résultats-là pour dire que: «Le ciel est bleu et la mer est verte et que tout est beau». C'est juste ça.

4640

4645

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Monsieur Mbaraga... bon, monsieur indique que le suivi actuel pourrait peut-être être bonifié compte tenu les hypothèses de travail qui ont été mises au départ, parce qu'il semble mettre un certain... pas un doute mais une interrogation finalement face aux résultats. Par contre, ces interrogations-là, en fonction des suivis qui seront effectués, pourraient permettre de valider en bout de ligne que la modélisation a été bien réalisée.

4650

4655

Mais est-ce qu'au niveau des suivis, Monsieur Mbaraga, c'est suffisant pour le ministère de l'Environnement, pour faire en sorte qu'en bout de ligne on soit en mesure de valider les hypothèses de départ de cette modélisation-là?

4660

M. JEAN MBARAGA :

Monsieur le Président, comme vous avez vu, il y a mon collègue à l'arrière qui me rappelle qu'effectivement il y a toujours deux étapes : il y a la génération des biogaz, il y a la dispersion des biogaz.

4665

La réponse qui m'a été donnée concernant la dispersion, évidemment c'est de dire, au point de vue des règles de l'art, le modèle est acceptable. D'ailleurs, je pense que monsieur Marron a dit que c'est un modèle qui avait été aussi recommandé par le ministère de l'Environnement. Mais l'analyse continue quant à ce qui est de la génération des biogaz.

4670

Quand nos amis justement qui analysent les données vont avoir justement les données de la dispersion, donc qu'ils vont mettre justement dans leur modèle de dispersion, là ils vont pouvoir nous envoyer un écrit comme quoi... donc, c'est une analyse beaucoup plus fine, autrement dit.

4675

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JEAN MBARAGA :

4680

Nous allons avoir des résultats.

LE PRÉSIDENT :

4685

Donc, avec les résultats qui vont être effectués, nous, on va pouvoir voir si cette modélisation-là... les résultats qui vont résulter finalement du suivi vont permettre de raffiner la modélisation. C'est ça?

M. JEAN MBARAGA :

4690

Oui, Monsieur le Président. Mais comme on vous l'avait dit, le suivi est très important. C'est par le résultat du suivi qu'on corrobore la théorie justement sur la modélisation. Je pense que du côté du promoteur, Monsieur Marron l'a répété à plusieurs fois en disant, par exemple, que depuis les cinq années qui viennent de passer, maintenant les résultats de suivi ont corroboré la modélisation qui avait été faite avant.

4695

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie, Monsieur. Merci, Madame.

4700

M. LINDA MALETTE :

Je ne sais toujours pas si c'est... en tout cas.

4705 **LE PRÉSIDENT :**

C'est que je pense que...

4710 **M. LINDA MALETTE :**

Parce que c'est un élément tellement important.

LE PRÉSIDENT :

4715 En fait, monsieur Mbaraga l'a très bien mentionné, c'est évidemment les suivis qui sont les plus importants et, plus on va faire de suivis, plus on va avoir de résultats, plus ces résultats vont valider ou non ce qui est attendu en bout de ligne.

4720 Donc, c'est évident qu'il n'y a personne, je pense, aujourd'hui qui est en mesure de dire: «Oui, Madame, il n'y aura aucun problème.» Parce qu'il faut vraiment effectuer ces suivis, voir ce qu'il en est. Et suite à ça, si je comprends bien l'intervention de monsieur Mbaraga, ça va nous donner une analyse beaucoup, beaucoup plus fine de la situation et, à ce moment-là, ça va valider ou non.

4725 **M. LINDA MALETTE :**

Ça veut dire que l'étude actuelle...

LE PRÉSIDENT :

4730 Ça ne veut pas dire qu'elle n'est pas bonne. Il faut s'entendre.

M. LINDA MALETTE :

4735 Bien, ça ne veut pas dire qu'elle est bonne à 100 % non plus.

LE PRÉSIDENT :

4740 Non, mais vous savez, il y a toujours un certain doute. Mais ce doute-là, on peut l'annihiler justement en procédant avec des suivis très importants. Et je crois que le promoteur quand même a des obligations face aux exigences que le ministère a demandées. Donc, c'est un travail qui se fait conjointement entre le promoteur et le ministère.

4745 Et éventuellement, je suis assuré que si les résultats étaient plus ou moins nébuleux, bien, le ministère à ce moment-là prendrait des actions et il réagirait rapidement en disant: «Écoutez, il y a une problématique qui veut se pointer, vous allez prendre maintenant telle et telle actions.»

N'est-ce pas, Monsieur Mbaraga, c'est ça qui est entendu par le ministère?

4750

M. JEAN MBARAGA :

C'est exact, Monsieur le Président.

4755

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

M. LINDA MALETTE :

4760

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4765

Et on va prendre une pause jusqu'à 7 h. Il est déjà 5 h 05. Merci et à ce soir.

4770

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

4775

LISE MAISONNEUVE, s.o.